**FANDC – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du projet**  | **Stratégie de renforcement du système SPS aux Comores**  |
| **Objectif**  | Le projet vise à mettre en place un système SPS national capable d'appuyer/d'accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles du pays  |
| **Budget demandé au FANDC**  | **1.106.030 USD**  |
| **Budget total du projet**  | **1.321.075 USD**  |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérante(s)**  | Vice Présidence en Charge de l’Agriculture, de l’Environnement, de l’Energie, de l’Industrie et de l’Artisanat BP : 11 96 Moroni – Comores Téléphone : + 269 775 00 00 Fax : + 269 775 00 03  |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | ALI Mohamed Soilihi, Secrétaire Général  BP : 11 96 Moroni – Comores Téléphone : + 269 775 00 00 Fax : + 269 775 00 03 Mobile : +269 269B 333 53 94 alimohamed.soilihi@yahoo.fr Saïd Abdou SALIME , Coordonnateur National  BP : 474 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 85 11 Fax : + 269 773 41 55 Mobile : +269 342 93 63 ou + 269 333 81 08 Said.abdou@undp.org ou milzat2000@yahoo.fr  |

**I. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

# 1. Situations et questions SPS

**Généralités**

L'Union des Comores, située à l’entrée septentrionale du canal du Mozambique, est formée de trois îles sur un archipel comprenant trois îles principales: Ngazidja ou Grande Comore, Ndzuwani ou Anjouan et Mwali ou Mohéli. La population des îles est estimée à 576 000 habitants dont 53% a moins de 20 ans (recensement 2003).

La structure macroéconomique du pays fait apparaitre, un dualisme entre des activités traditionnelles au niveau du secteur primaire et secondaire, représentant respectivement 40% et 20% et un secteur tertiaire moderne, hypertrophié par le poids les activités de commerce d’importation. Ce dernier représente un peu moins de 40% du PIB.

La croissance économique s’est ralentit à la fin de la décennie 2000 ce qui s'est traduit par des pénuries de certains produits de base, tels que le riz et les produits pétroliers.

Le pays connait un grand déficit énergétique, avec des pics de crise qui paralysent l'ensemble des secteurs de l’économie, contribuant à aggraver une crise économique déjà sévère. Le taux d’inflation a atteint 6,5% en 2008 contre 4,5% en 2007, affectant directement le pouvoir d’achat déjà faible de la population dont la dépendance aux importations est en forte croissance.

La petite économie des Comores est caractérisée par la rigidité de l’offre productive locale à laquelle répond une demande importée soutenue à long terme, dépendance vis-à-vis de quelques spéculations à l’export, soumises à une rude concurrence internationale, ayant conduit à un recul alarmant des recettes à l’export du pays. En effet, les données illustrant ce constat sont : en 2009, les importations totalisent 74,5milliards FC contre 4,2 milliards FC à l’export. Les importations ont littéralement explosé en dix ans. En plus de creuser la balance commerciale et des paiements du pays, cette situation suscite des inquiétudes s'agissant des importations agricoles en raison de la faiblesse des structures de contrôle et des risques SPS qui en découlent.

 Les importants transferts de la diaspora comorienne en France, représentant le double du budget de l’État et l’aide publique au développement reçue contribuent dans une certaine mesure à corriger le déséquilibre de la balance globale.

Au cours de ces quatre dernières années, les autorités ont œuvré à attirer l’investissement étranger direct en provenance des pays arabes du Golfe. Les investisseurs de cette région mettent en œuvre un portefeuille important de projets dans les secteurs hôtelier, bancaire, des télécommunications, de la pêche, de l’agriculture, des transports aériens et maritimes et des infrastructures.

Le défi majeur reste l’amélioration du climat des affaires pour renforcer l’attractivité du pays et des territoires dans un effort d’équilibrage du développement. La société financière internationale (SFI) appuie le pays dans le cadre d’un programme visant à améliorer l’environnement des affaires, qui passe par les capacités de l’institution judiciaire à appliquer les lois et règlements, la réduction des délais administratifs et des tracasseries associées, la facilitation de l’accès aux services financiers et non financiers des entreprises et promoteurs, la mise en œuvre d’un guichet unique.

En dépit de toutes ces contraintes structurelles, les Comores disposent d’importantes opportunités y compris la position géopolitique et stratégique intéressante, à l’entrée du canal du Mozambique, entre l’Afrique et Madagascar, membre du COMESA, de l’UA et de la Ligue des Etats Arabes, situées à moins de cinq heures de vol des pays du Golfe, de l’Inde, des pays émergents d’Asie du Sud-est, 70% de la population âgées de moins de 30 ans.

Le potentiel sectoriel de développement, consacré par le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, se trouve dans l’agroalimentaire, le tourisme et la pêche. Pour tirer profit de ses opportunités et contribuer à modifier la structure macroéconomique et à réduire la dépendance extérieure, le Gouvernement souhaite mettre en œuvre une stratégie extravertie de production tournée vers l’exportation de biens et services.

|  |
| --- |
| **L'agriculture aux Comores**  Les principales activités économiques de la population comorienne sont dans l’ordre: (i) l’agriculture, (ii) la pêche, (iii) le petit commerce et les travaux informels, (iv) l’élevage, (v) la maçonnerie, (vi) la fonction publique, (viii) l’artisanat. L’élevage apparaît plus important à Mwali que dans les autres îles. Le secteur agro-alimentaire (agriculture, pêche et élevage) est de loin le moteur de l’économie Comorienne, et celui qui a la plus grande incidence sociale tant sur la croissance que sur la réduction de la pauvreté. Il occupe la très grande majorité de la population, contribue de manière significative aux revenus des ménages, constitue la principale source de revenus et de devises, et fournit une large part des produits consommés par la population. L’agriculture, l’élevage et la pêche, sont confrontées à des difficultés importantes qui freinent leur développement. L’insuffisance/inadéquation des équipements, le vol de récoltes et d’animaux, les prix relativement bas des produits agroalimentaires locaux, la faible disponibilité/accessibilité des intrants, l’absence et l’inorganisation des marchés destinés à écouler les produits agro-alimentaires, la dévastation des cultures par les rongeurs (limaces, escargots, etc.) et «la faiblesse des rendements des exploitations» sont les principales contraintes "visibles" identifiées au niveau de la production agricole. Des problèmes d'ordre SPS (la présence de ravageurs et de maladie animale) contraignent la production agricole sans pour autant être connus par la profession en raison d'une absence cruelle de vulgarisation agricole. Au niveau de la pêche, la principale préoccupation est le manque de matériel et d’équipements de pêche, en particulier des embarcations adaptées, l’absence de sécurité des pêcheurs en mer et la faiblesse des prix du poisson sur le marché, en particulier à Ndzuwani et Mwali.  L'exportation des produits agricoles autres que les produits de rente n'offre pas de débouchés substantiels aux Comores. Il est illusoire de penser que le pays pourrait se transformer en exportateur net de produits agricoles. L'exportation vers la région se heurte à des problèmes de compétitivité, de masse critique et de régularité des approvisionnements. Cependant, certains produits vivriers et notamment la tomate, l'oignon et la pomme de terre pourraient faire l'objet d'exportation vers Mayotte. Ces possibilités ont été mises en évidence dans le cadre du développement de la commercialisation des produits entre les îles sœurs et Mayotte, une initiative conduite par la Fédération Nationale des Agriculteurs Comoriens (FNAC). Afin de matérialiser ces échanges, l'une des questions clés qui ont été posées par les partenaires Mahorais consistaient à établir un cahier des charges pour les producteurs basées sur les exigences à l'importation établies par la direction départementale du Ministère de l'Agriculture Français. Il peut être légitimement anticipé que la création de débouchés à l'exportation pourrait instituer une culture de constance et de régularité dans l'approvisionnement qui va non seulement avoir des effets positifs sur les dynamiques du marché local mais aussi favoriser la professionnalisation du secteur.  Concernant le secteur de la pêche, les activités se limitent à la pêche artisanale et à la pêche industrielle soumise aux accords d'accès (notamment avec l'UE). Les eaux profondes autour des îles de l’archipel sont moyennement riches en poisson. On estime que les ressources disponibles de la pêche aux Comores peuvent atteindre une capacité de capture de 30 000 tonnes/an. En effet, l’exploitation des ressources halieutiques est passée de 6 000 tonnes en 1985 à 13 700 tonnes en 1994.La direction des pêches estime que les captures ont atteint 16 000 tonnes/an pour les années de 2004 à 2009. En effet, le sous-secteur de la pêche a amélioré ses performances de capture au cours des 20 dernières années. Le gouvernement a réussi, avec l’aide du Japon et de l’UE, à renouveler une partie des embarcations en transformant la pêche traditionnelle en pêche artisanale, en utilisant des bateaux en fibre de verre (vedettes) et équipés de petit moteur. Ces équipements restent cependant inadaptés à l'expansion de l'activité de façon significative. La société de pêche financée par le Qatar a pour objectif d'organiser la filière pour  |

|  |
| --- |
| l'exportation vers les pays du Golfe. Il est attendu que cette société contribue à l'ouverture du marché du GCC pour les produits de pêches comoriens et que d'autres initiatives de ce type voient le jour. La pêche des espèces considérées comme à haute valeur commerciale n’a pas encore été organisée et exploitée. L’exportation vers les pays voisins pourrait être prise en considération. En réalité, l’exportation de langoustes et de crevettes en particulier, est toujours problématique à cause de la mauvaise organisation des pêcheurs, y compris le manque de connaissance des normes et des procédures nécessaires à exporter vers Mayotte (en particulier) où l’importation est soumise au respect des normes de l’UE. **Questions SPS aux Comores:**  Très peu de données existent sur la situation SPS au pays. Le système SPS national est regroupé dans un nombre de structures qui sont majoritairement sous la tutelle de la Vice-présidence en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat (VP-APEEIA). Il s'agit notamment de la Direction Générale des Ressources Halieutiques, la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Elevage, et la Direction Nationale de la Santé Publique Vétérinaire. Ces Directions renferment un certains nombre de départements et de services impliqués dans la mise en œuvre des questions SPS. Cependant, force est de constater qu'il n'existe pas d'organigramme claire détaillant les mandats et l'organisation hiérarchique des différents services. Les institutions suivantes constituent le pivot du système SPS. *Le Département Agro-alimentaire (DAA).* Ce département est en charge du contrôle alimentaire. Il assure le point de contact du Comité National de Codex Alimentarius (CNCA). Actuellement, le DAA est le chef de file de l'actualisation de la Loi Alimentaire qui porte attributions, organisation et mandats des institutions intervenant sur les questions de sécurité sanitaire des aliments. Vu son importance, il serait utile que ce nouveau texte fasse l'objet de consultation large avant son adoption définitive. Cette consultation pourra être conduite dans le cadre du présent projet.  *Le Service de Protection des Végétaux*. Ce dernier assure le point de contact CIPV. Il relève de l'Institut National de Recherche pour L’Agriculture, la Pêche et l’Environnement (INRAPE) dont les missions semblent d'étendre au-delà de la recherche agricole. En effet, l'INRAPE détient des fonctions de contrôle des importations d'animaux et de produits d'origine animale; missions normalement du ressort des services vétérinaires. Par ailleurs, l'INRAPE centralise les laboratoires d'analyses de qualité, des structures qui conduisent également des analyses dans l'objectif de la recherche agricole. A noter cependant, que les infrastructures d'analyses, en dehors du laboratoire de propagation in vitro des plantes, semblent se limiter aux tests physico-chimiques et microbiologiques de base qui souffrent un manque chronique de consommables tels que réactifs et milieux de culture. Outre les services relavant de la VP-APEEIA, le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre. Le service de l'hygiène et de l'Assainissement assure le Secrétariat du Comité Nationale du Codex Alimentarius. Il assure la coordination de l'actualisation du Code de Santé Publique, actuellement en cours d'adoption. Le Code de Santé Publique contient des dispositifs ayant trait aux mesures SPS et qui impliquent d'autres institutions publiques, tels que les dispositifs relatifs aux produits phytosanitaires ou ceux relevant de l'hygiène alimentaire. La Direction du Commerce Extérieure intervient de façon tangentielle dans les questions SPS. Cette direction assure la supervision des politiques commerciales et notamment en matière d'accession à l'OMC. Les dispositions de mise en œuvre de l'Accord SPS relèvent des questions de politique commerciale. Actuellement, trois textes majeurs encadrent les opérations de contrôle sanitaire des produits.   Décret 87-18/PR portant réglementation de la protection sanitaire des animaux en  |

|  |
| --- |
| République fédérale islamique des Comores * Décret 87-19/PR portant réglementation de la production, l'entreposage, la commercialisation et l'inspection de salubrité des denrées alimentaires
* Décret 87-24/PR portant réglementation de l'importation des animaux et des produits d'origine animale

Les travaux en cours pour rénover le système législatif comorien en matière de contrôle des denrées alimentaires et de protection des consommateurs à travers le Code de Santé Publique et la Loi Alimentaire devront être pris en compte lors de l'analyse du dispositif SPS au pays prévu dans le cadre de ce projet.  La difficulté de cerner le système institutionnel et législatif SPS aux Comores fait écho au manque flagrant d'informations sur la situation sanitaire et phytosanitaire au pays. Les travaux documentés sur l'existence de problèmes SPS et les risques potentiels sont quasi inexistants. Sur le plan phytosanitaire, l'évaluation des capacités phytosanitaire n'a pas été conduite à ce jour et la présence d'organismes nuisibles n'est quasiment pas connue. La présence de la mouche de fruits (*Bactrocera invadens*) aurait été détectée dès 2003 mais l'étendu des dégâts occasionnés n'a pas fait l'objet d'études spécifiques. Elle se pose comme un problème sérieux pouvant entraver les initiatives d'exportations des fruits et légumes. L'introduction du Jaunissement Mortel des Cocotiers (JMC) par voie d'importations incontrôlées est également évoquée mais la présence du phytoplasme responsable du JMC n'a jamais été vérifiée. De même, l'aleurode, *Aleurotrachelus atratus*, provoque de nombreux dégâts aux Comores et particulièrement le secteur de la noix de coco et de la banane. Cet insecte favorise le développement d'un champignon (fumagine) qui recouvre d'une épaisse couche noirâtre la face supérieure des feuilles de cocotier affectant ainsi sa croissance et entrainant la chute précoce des noix puis le dépérissement de l'arbre. Cette pathologie serait à l'origine d'une épidémie qui a décimé les cocotiers aux Comores il y a quelques années et qui cause encore au jour d'aujourd'hui le désarroi des agriculteurs. Et bien que le cocotier n'ait pas fait l'objet d'initiatives d'exportations, les dégâts engendrés par ces organismes nuisibles ont des répercussions massives sur la consommation locale et sur les tentatives de promotion du tourisme. En outre, si les Comores devaient tenter l'exportation des noix de coco, les services de protection des végétaux seraient appelé à remplir les fonctions SPS qui leur incombe à savoir pouvoir établir des certificats phytosanitaires conformes aux exigences des pays importateurs. A titre d'exemple, l'exportation vers l'Île de la Réunion des noix de coco des Comores doit respecter des conditions telles que l'absence de Cadang-Cadang, l'absence du JMC et l'absence des phytomonas. Sur le plan vétérinaire, les Comores ont fait l'objet d'évaluation PVS fin 2011, cette étude a conclu que les capacités des services vétérinaires à conduire leurs missions conformément aux recommandations de l'OIE, de façon autonome et indépendante est très faible. Cette faiblesse structurelle est dû au fait que ces services sont incapables d'appliquer et de gérer des politiques de santé animale à long termes sur des bases scientifiquement justifiées. Ceci se traduit par une dégradation préoccupante des procédures administratives et techniques qui s'y rapportent. La contribution de l'élevage au PIB, encore significative dans les années 2000, a diminué de façon notable ces dernières années du fait de l'introduction de maladies ravageuses (Théilériose et autres hémoparasitoses notamment) et de divers vecteurs permettant de les propager (tiques, simuli, phlébotomes). La prépondérance de la Fièvre de la Vallée du Rift semble en croissance exponentielle entravant les compagnes de fécondation in vitro en  |

production animale en raison des avortements fréquents. Cependant, en dehors des rapports verbaux, de façon générale les services vétérinaires ne disposent que de très peu de données passées ou présentes sur la situation sanitaire, ni n'ont mis en place des procédures écrites permettant d'enregistrer, transmettre, analyser et conserver la mémoire des événements sanitaires.

La sécurité sanitaire des aliments constitue un problème majeur aux Comores. Le circuit de distribution alimentaire se caractérise par une large part d'informel. Les quelques données disponibles montrent que les affections liées à la salubrité des aliments prennent des proportions inquiétantes et constituent des sérieuses menaces quant à l’aggravation de l’état de santé de la population qui est considéré comme étant précaire. Des données statistiques rapportées dans les documents intitulés bilan de l’épidémie de choléra et profil du système de santé illustrent l’ampleur des problèmes pouvant être liés directement ou indirectement à l’hygiène alimentaire, la plus grave étant le choléra qui continue de frapper le pays depuis 1975. La première épidémie a touché 2885 personnes dont 474 décès. La deuxième a été enregistrée en 1998 et elle a duré jusqu’en 2000 avec 8000 cas recensés. L’avant dernière épidémie a sévi en 2001 – 2002 où 1644 ont été notifiés.

Selon d’autres sources, les maladies diarrhéiques constituent une des causes fréquentes de consultation. En pédiatrie l’incidence est estimée à 18,3% (MICS 2000). Les parasitoses intestinales occasionnent plus de 15% de consultation dans la population générale et touchent surtout les enfants de moins de 10 ans. Le mois de mai 2006, un épisode d’intoxication alimentaire a touché environ 83 personnes au nord de la Grande Comore et deux décès. Le manque de connaissance sur les pratiques d'hygiène de base peut aussi avoir un impact négatif sur l'image du pays comme destination touristique.

Sur le plan institutionnel, un regain d'intérêt pour les travaux du Codex a conduit les autorités à faire appel à l'aide de l'OMS pour renforcer la coordination au sein du Comité National du Codex Alimentarius. Ce projet portera une attention particulière à faire participer la société civile dans ces travaux de fa4on à créer de façon pérenne une culture de qualité et d'innocuité des aliments.

De ce qui précède, il apparait que le système du SPS requière une révision majeure afin de permettre au pays d'instaurer des règles claires en matière d'importation et d'exportation des produits agricoles. Le présent projet vise à établir les cadres de concertation nécessaires afin d'entamer une réflexion nationale sur les priorités en matière de développement des capacités SPS.

# 2. Liens avec les stratégies et politiques de développement nationales

Les Comores disposent d’un document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) complet, entériné en en septembre 2009. Le document SCRP constitue une opportunité de mobilisation des partenaires tant publics que privés du pays. Conformément aux termes de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide, les intervenants dans le processus de développement du pays, s’aligne sur les priorités arrêtées par la SCRP, cadre unique de référence pour le développement économique et social du pays.

Dans ce contexte, la politique économique actuelle de l'Union des Comores est dictée par les orientations retenues dans le plan d'action SCRP pour la période 2010-2014, obtenue à l'issue d'un processus consultatif qui a impliqué tous les acteurs du développement aux Comores.

La SCRP est basée sur la mise en exergue des conditions favorables et sine qua non à l'amélioration du niveau de vie de la population Comorienne et qui se résument comme suit: (i) la consolidation de

|  |
| --- |
| la stabilité politique et la mise en place et renforcement des institutions et de l'administration au niveau central et décentralisé, (ii) la relance de la croissance économique en agissant notamment sur la promotion du secteur privé et le commerce, (iii) le développement et la valorisation des capacités institutionnelles et humaines, et (iv) l'engagement de tous les acteurs publics, les organisations de la société civile, les opérateurs économiques et les organisations internationales dans la mise en œuvre de la SCRP.  Le présent projet vise à contribuer à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté définis dans la SCRP 2010-14 en veillant à réunir les conditions susmentionnées. En effet, à travers les formations, les ateliers thématiques prévus dans le cadre du projet, mais aussi un processus consultatif itératif et ancré solidement dans la réalité du pays car basé sur des diagnostics précis, il est attendu que les capacités institutionnelles SPS soient renforcées et que les institutions soient mieux préparées à apporter le soutien nécessaire au secteur privé agro-alimentaire dans l'optique d'une amélioration de la productivité mais aussi de l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits comoriens. Ce faisant, les exportateurs comoriens pourront mieux bénéficier des accords commerciaux conclus et/ ou en cours de négociations sous le COMESA et les accords de partenariats économiques.  Pour jouer ce rôle pivot qui leur incombe en matière de soutien aux opérateurs privés, les institutions SPS nécessitent une capacité accrue à mettre en place une lutte active contre les maladies et ravageurs et à prodiguer des conseils techniques pour améliorer les conditions de production agricole. En outre, il revient à ces institutions de jouer le rôle d'interface entre leurs homologues dans les marchés de destinations, en charge de veiller à la conformité SPS des produits importés et les exportateurs locaux qui nécessitent un accès facilité aux informations sur les exigences des marchés internationaux en la matière. Cette fonction ne peut être accomplie qu'à travers une veille réglementaire active et des connaissances renforcées en matière de négociations d'accès aux marchés. Ces aspects feront l'objet d'activités dédiées dans le cadre de ce projet.  Il est évident que les efforts nationaux visant à promouvoir les exportations agricoles et halieutiques, tels qu'inscrits dans la DCRP ne pourront aboutir en l'absence d'autorités compétentes capables de délivrer des certificats sanitaires et phytosanitaires fiables, et de mettre en œuvres les normes internationales sanitaires et phytosanitaires.  En particulier, le projet contribuera directement aux axes stratégiques 1 et 2 du SCRP qui concernent notamment une croissance économique accélérée et durable basée sur la promotion des secteurs porteurs que sont l'agro-alimentaire et le tourisme ainsi que l'intégration et la facilitation du commerce.  Si le lien entre l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et le développement des exportations agricoles et halieutiques peut aisément être établi, il est souvent méconnu voire ignoré lorsqu'il s'agit de l'impact de l'application desdites mesures sur la promotion le tourisme. En effet, l'application efficace et effective des mesures SPS permet d'améliorer quantitativement et qualitativement la production agricole et de garantir l'innocuité des denrées alimentaires présentes sur le marché local. Ceci a pour effet de faciliter l'accès des structures touristiques aux produits de base et de conférer durablement aux Comores la réputation de destination touristique sûre (concernant les maladies d'origine alimentaire). Outre l'introduction d'une culture de qualité et l'innocuité tout au long des chaines de production agricoles et alimentaires à travers les compagnes de sensibilisation et les formations des opérateurs et des structures relais prévues dans le cadre du projet, il est à noter que le renforcement du système SPS national favorisera la protection de l'environnement vulnérable de l'archipel contre l'introduction, la propagation et l'établissement des organismes nuisibles pouvant déséquilibrer l'écosystème et détruire le potentiel productif et touristique.  Par ailleurs, l'une des mesures prévues dans l'axe stratégique 2 de la SCRP concerne le renforcement  |

du cadre réglementaire régissant les filières porteuses. Au-delà des mesures incitatives visant l'amélioration de l'environnement des affaires et l'organisation du secteur privé, la filière agricole requière un système SPS régi par un cadre réglementaire clair (délimitant les responsabilités et les mandats des institutions parties prenantes) et compatible avec les normes internationales SPS.

Le projet va contribuer à cet objectif de la SCRP à travers l'actualisation des principaux textes réglementaires SPS. Ceci contribuera également à préparer l'entrée des Comores à l'OMC, considérée comme objectif prioritaire dans l'axe 1 de la SCRP.

En plus du Plan d'Action triennal de la SCRP, adoptée en avril 2011, les Comores ont validé en décembre 2007, l'Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale (EDIC). Trois des cinq réformes sectorielles préconisées dans L'EDIC ont trait à la filière agricole, il s'agit des cultures de rente traditionnelles, de la pêche, et des cultures vivrières et maraichères. Le soutien technique à ces filières a été considéré comme une action prioritaire dans la matrice d'action contenue dans l'EDIC. Bien que les questions sanitaires et phytosanitaires ne constituent pas dans l'état actuel des choses un obstacle notable, la diversification des exportations agricoles mettra les questions SPS au premier rang des barrières non tarifaires. Les objectifs identifiés dans l'EDIC ne pourront être atteint sans un système SPS capable de fournir les services nécessaires. C'est dans ce sens que ce projet cadre parfaitement avec les recommandations visant l'intégration du commerce.

# 3. Assistance passée, en cours ou planifiée

Les Comores n'ont pas l'objet d'assistance technique importante spécifiquement dédiée aux questions SPS. Cependant, un certain nombre d'activités récentes ou en cours ont un lien direct ou indirect avec l'objet de ce projet.

Ce projet vise à contribuer à la création d'un environnement favorable pour atteindre les objectifs du Gouvernement en matière d'intégration du commerce et de promotion des exportations agricoles et notamment concernant les filières porteuses que sont les cultures de rente (vanille, ylang ylang et girofle), la filière fruits et légumes et la filière halieutique. Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement a mis un accent particulier sur la réalisation de l'EDIC à travers l'installation d'une Unité de Mise en Œuvre du CIR (UMO-CIR) dynamique qui travaille sur la mobilisation active et la coordination de l'Aide pour le Commerce.

L'UMO-CIR collabore actuellement avec le Centre de Commerce International (ITC) afin de préparer un projet qui sera soumis au financement Catégorie II du CIR dans le but d'améliorer la compétitivité des filières ylang ylang, vanille et girofle. Ce projet aura trois composantes principales à savoir (i) l'organisation des producteurs en coopératives et organisations faitières, la facilitation de l'accès au financement et la structuration de l'appareil productif (ii) le positionnement des produits comoriens dans le marché international et la commercialisation et (iii) le renforcement des institutions d'appui. Dans cette dernière composante, il est prévu de se focaliser sur le développement des capacités des institutions d'appui à fournir des services liés aux réglementations des marchés et à la mise en place de la conformité ainsi que son 'évaluation. Les questions liées à l'emballage et notamment du point de vue qualité et normes SPS pourrait faire l'objet des conseils prodigués aux exportateurs.

Bien que les filières en question ne suscitent pas de grosses inquiétudes en matière SPS, les bonnes pratiques de transformation, de stockage, d'emballage et d'hygiène couvrent des aspects liées aux questions SPS. Par exemple, il est à noter qu'en 2005 une cargaison de girofle en provenance des Comores a été rejetée par l'Union Européenne en raison de présence de mycotoxines.

Le projet présenté au STDF renforcera les capacités des structures publiques SPS de façon à ce qu'elles puissent assurer leur rôle d'appui aux filières. Aussi, le diagnostic des laboratoires se basera sur les besoins en analyses identifiés pour les filières prometteuses afin de faire des recommandations

|  |
| --- |
| précises pour le développement des capacités humaines et matérielles en matière de diagnostic. Aussi, il est prévu qu'une ou plusieurs tables rondes thématiques prévues dans le cadre du projet abordent les questions liées aux questions d'emballage. Pour assurer les synergies entre le projet filières de rente et le projet STDF, il est prévu que le ITC soit consulté et impliqué dans la sélection des thèmes à aborder dans le cadres des tables rondes structures d'appuis.  Aussi en matière de capacité diagnostiques, le projet tiendra compte des évaluations des structures de laboratoire ainsi que des leçons et acquis des initiatives entreprises sous financement de l'Union Européenne (STABEX et autres) en 1997 et 2005. Ces projets se sont focalisés sur les questions liées à la qualité des épices et ont tenté de laisser la gestion des laboratoires de contrôle de qualité au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) épices. Il serait intéressant que des leçons soient tirées des réalisations et des difficultés rencontrées dans le cadre du GIE et notamment dans le cadre des recommandations sur la gestion durable des structures d'analyse.  L'autre filière d'intérêt notable concerne les produits halieutiques, actuellement un projet de société de pêche en joint-venture entre le Gouvernement des Comores et le Qatar est cours de finalisation. La société prévoit d'équiper un millier de pêcheurs en bateaux à moteurs et de le racheter leur capture en vue de l'exporter vers les pays du GCC et notamment Oman. La société est verticalement intégrée. Le projet a prévu des débarcadères dans 9 villages côtiers, le transport frigorifique, l'installation de production de glace, un centre de formation pour les pêcheurs et un laboratoire d'assurance qualité (dont la capacité à fournir des analyses de produits halieutiques sur la base de prestation de services sera évaluée dans le cadre du diagnostic des laboratoires qui sera effectué dans le cadre de ce projet). Sur les 5 années prévues d'opération conjointe avant le retrait progressif du Qatar en faveur du Gouvernement des Comores, il est prévu que l'attribution des bateaux à moteurs se fasse sur la base d'un système de roulement dans lequel un pêcheur confirmé soit secondé par un apprenti-pêcheur sur une période donnée et ainsi de suite pour maximiser l'impact en terme de professionnalisation des pêcheurs. Cette société peut susciter des vocations et contribuer à organiser le secteur de la pêche. Partant de ce principe, le projet STDF propose de faire un état des lieux de l'état d'avancement des travaux de renforcement de l'autorité compétente des pêches initiés dans le cadre projets antérieurs tel que le projet SFP financé par l'Union européenne et le projet de la Commission de l'Océan Indien. L'état des lieux permettra de doter le service des pêches d'un plan de travail opérationnel pour atteindre l'objectif qu'il se fixe à savoir celui d'être listé comme pays exportateur pour l'Union Européenne.  Dans ce sens, l'UMO-CIR a fait appel au programme EDES/COLEAP pour contribuer à la mise en œuvre de ce plan de travail. Des consultations ont été entamées avec le programme EDES afin de s'assurer de la synchronisation et la complémentarité des activités dans le cadre du projet STDF. Parmi les points envisagés, l'établissement d'un jumelage entre les services des pêches des Comores et de l'Île Maurice sera facilité via les actions du programme EDES dans les deux pays.  Au cours de son exécution le projet cherchera à établir un partenariat avec le réseau QualiREG afin d'assurer la prise en compte, dans les actions futures de ce réseau, des priorités de formation en sécurité sanitaire des aliments identifiées dans le cadre de la stratégie et plan d'action développés par le projet. QualiREG est le réseau de coopération régionale entre les acteurs du monde agroalimentaire pour l'amélioration de la qualité des produits et le co-développement dans l'Océan Indien. Il rassemble 11 organismes publics et privés de la Réunion et 18 partenaires de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles. Financé jusqu'à 2012 par la France et l'Union Européenne QualiREG dispense des formations techniques et diplomantes aux opérateurs des filières agro-alimentaires, du conseil en matière de valorisation des filières ainsi que la veille sanitaire et réglementaires.  Les Comores ont fait l'objet d'une évaluation des Services Vétérinaires (PVS) par l'OIE fin 2011, cette évaluation a mis en évidence un déficit flagrant en ressource humaine et matérielle et a recommandé de lancer un cycle de concertation entre les acteurs concernés en vue de définir une  |

|  |
| --- |
| politique durable de santé animale conforme aux normes internationales en matière de Services Vétérinaires, sur la bases des aspects ébauchés de façon superficielle dans la SCRP. Il est prévu dans le cadre de ce projet d'initier cette concertation afin de dégager les priorités pour la stratégie SPS nationale. Cependant, il est à noter que vu l'accent mis sur la promotion des exportations, le projet se limitera à poser les jalons d'un développement durable des services vétérinaires.  En matière de sécurité sanitaire des aliments, peu d'activités ont été entreprises par les partenaires techniques et financiers. Les épidémies successives de choléra ont amené des partenaires tels que l'OMS à se concentrer sur des aspects d'hygiène alimentaire liés à l'utilisation des eaux souillées dans les circuits alimentaires. En 2008, l'OMS a réalisé une étude pour mesurer les connaissances et pratiques relatives à la salubrité des aliments auprès des vendeurs, des marchés, près des écoles, de brochettes ainsi que les responsables des petits restaurants, des entrepôts et abattoirs. Cette étude a mis en évidence des pratiques inquiétantes et un besoin cruel de sensibilisation. Dans le cadre de l'installation progressive d'une culture de qualité et de salubrité, le projet STDF mènera une compagne de sensibilisation grand public qui se basera sur les informations tirées de l'étude OMS et notamment en matière des pratiques à risques et de la composition du public. Cette sensibilisation sera dirigée par l'OMS.  En outre, l'OMS appui le Comité National du Codex Alimentarius à travers l'établissement des priorités pour le Fonds Fiduciaire du Codex et l'animation de réunions préparatoires avant les Comités Codex. Un atelier a été organisé en 2008 afin de rendre opérationnel le Comité. Aujourd'hui, le Comité nécessite une révision de sa composition car il a été constaté que des partenaires importants ne sont représentés tel que le secteur privé. A travers la création d'un modèle de diffusion de l'information et à travers du mapping des parties prenantes (y compris la composition du comité Codex), le projet cherchera à bâtir sur les actions l'OMS visant à rendre opérationnel le Comité National Codex.  De nombreux projets menés par divers acteurs de développement ont cherché à dynamiser la filière fruits légumes, la majorité de ces programmes avait une portée nationale visant à assurer un apprivoisement adéquat du marché local à travers l'organisation des circuits de commercialisation, le développement rural, la structuration et le renforcement des coopératives, l'accès à la finance, etc. Ces programmes ont été financés notamment par les partenaires traditionnels aux Comores, à savoir la France, l'Union Européenne, le FIDA, le PNUD, la FAO et la Ligue Arabe. Le projet cherchera à puiser dans les leçons tirées par ces programmes et notamment en matière d'identification des besoins de renforcement des capacités des agriculteurs et aussi des structures d'appuis. Aussi, le projet cherchera à collecter tous les rapports encore disponibles de ces projets afin de les mettre à disposition de la communauté d'aide au développement sur le site web du projet.  Les programmes de développement agricole s'orientent de plus en plus vers des objectifs qui vont audelà de la lutte contre les pénuries sur le marché local et vise davantage à préparer les filières pour l'exportation vers la région et au-delà. A titre d'exemple, le projet de renforcement et de diversification des filières agricoles aux Comores (PREDIVAC) financé par l'AFD (2006-2011) a visé le renforcement Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC) afin de lui permettre de rechercher des débouchés à l'extérieur du pays, une tentative d'exportation des tomates vers Mayotte s'est soldée d'échec en raison du manque de constance dans l'apprivoisement et du non respects des règles de salubrité (liées à la prévention contre le choléra). Ces tentatives ont permis de tirer des leçons sur l'importance du renforcement des structures d'appui et de l'organisation des circuits de distribution, c'est à ce titre que d'autres projets tels que le projet filières (FIDA/PNUD/ONUDI) cherchera à professionnaliser le secteur. Néanmoins, la finalité d'accès aux marchés régionaux et internationaux ne peut être atteinte que si le système SPS est capable de fournir les services nécessaires. Lors de l'élaboration de la stratégie SPS nationale, une attention particulière sera portée aux produits qui font l'objet de promotion (culture et transformation) de la part du projet filières.  De façon générale, le projet cherchera à établir des liens avec les stratégies d'intervention des  |

bailleurs et à mobiliser des fonds pour la mise en œuvre future de la stratégie SPS. Des consultations ont été entreprises avec l'Autorité Arabe D'Investissement et de Développement Agricole (AAIDA) et la fondation Qatar ainsi qu'avec les bailleurs traditionnels cités ci-dessus.

**II. RAISON D'ÊTRE, JUSTIFICATION ET OBJECTIF**

# 4. Problème spécifique à résoudre

Le système SPS au Comores est rudimentaire. Le pays souffre d'un manque cruel de capacités techniques tant au point de vue matériel que humain. Si jusqu'à aujourd'hui ce manque ne s'est pas fait ressentir de façon pressente auprès des opérateurs économiques, à cause d'une part d'un manque de sensibilisation des consommateurs locaux aux questions SPS et de la quasi-absence de tourisme pouvant créer une demande pour des produits sains et de qualité; et d'autre part de l'absence d'exportation des produits sensibles; la dynamique lancée au pays suite à l'adoption du plan d'action 2011-2014 de mise en œuvre de la SCRP et de l'EDIC, a fait rejaillir la nécessité de réorganiser le système SPS afin de permettre aux initiatives visant la diversification des exportations agricoles de porter leurs fruits.

Mayotte est un marché potentiel non négligeable. C’est un débouché « naturel » pour les produits agricoles comoriens (tomates, pommes de terre et oignons). Les prix y sont bien plus élevés qu'aux Comores (rapport de 1 à 3 pour les tomates) et le droit de douane est faible (5 %). Et bien que la réglementation phytosanitaire européenne ne s'y applique pas, toute importation est soumise à une demande préalable de permis d'importer délivré par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) de Mayotte. L'importateur doit présenter un certificat sanitaire et phytosanitaire délivré par le Ministère de la santé du pays de provenance. Ainsi, il est nécessaire que la direction de protection des végétaux dispose des capacités nécessaires pour s'assurer du respect des exigences phytosanitaires.

Par ailleurs, étant membre du COMESA et en négociant l'APE avec le groupe AfOA (pays de l'Afrique Orientale et Australe), des opportunités commerciales plus prometteuses se profilent à l'horizon des Comores. Bien que pas encore membre de l'OMC, les Comores s'engagent implicitement à respecter les règles de l'OMC car ces accords de partenariats économiques sont établis dans le respect des règles de l'OMC et y font souvent directement référence. Pour y parvenir le système SPS national doit être revu dans son intégralité et mis en conformité avec les exigences de l'Accord SPS.

En résumé, l'Union des Comores vise à promouvoir des exportations agricoles vers des niches identifiées au niveau régional et ne peut y parvenir que si le système SPS est capable d'assurer la qualité des produits mis sur le marché. Pour cela, le projet vise à élaborer une stratégie nationale SPS assortie de plans d'action opérationnels dans les sous-secteurs clés que sont (i) la sécurité sanitaire des aliments, du fait de son aspect horizontal touchant tous les produits concernés (rente, viviers, pêches); (ii) La protection des végétaux, du fait de son importance depuis la production jusqu'aux démarches d'exportations des produits de rente et vivriers; et (ii) la sécurité sanitaires des produits de la pêche, du fait de l'importance du renforcement des capacités de l'autorité compétente pour la pêche.

La stratégie national SPS s'appuiera sur les priorités identifiées dans le cadre de SCRP et sera élaborée d'une façon participative. Cette stratégie cherchera à s'inscrire dans la durabilité en impliquant tous les intervenants nationaux et les partenaires techniques et financiers. La vision du projet est de doter les Comores d'une stratégie qui serve de cadre à toute intervention future dans le domaine du renforcement des capacités SPS.

# 5. Bénéficiaires cibles

|  |
| --- |
| Le projet vise à élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires. Il est prévu que des actions de sensibilisation soient menées tout au long du projet dans l'objectif de créer un environnement favorable à l'élaboration participative de ladite stratégie. Ce faisant, la stratégie bénéficiera de l'adhésion à tous les niveaux à commencer par les opérateurs intervenant dans la production et la mise sur le marché des produits agro-alimentaires, les structures relais telles que les associations professionnelles et la société civile, les techniciens de terrain ayant la responsabilité de veiller à la mise en œuvre des mesures SPS sur le terrain, les cadres responsables de l'encadrement de cette mise en œuvre et jusqu'aux décideurs en charge de mettre en place les cadres institutionnels et d'allouer les budgets y afférant. L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie SPS aura des retombées positives au niveau domestique à savoir la généralisation de la culture de qualité et d'innocuité des denrées alimentaires consommées dans le pays, l'augmentation du niveau de la productivité agricole conduisant à un meilleur approvisionnement du marché et la stabilisation des prix des vivriers et à la promotion des exportations agricoles et ce qui en découle comme augmentation des revenus des opérateurs et la croissance économique à long terme.  Précisément, le projet prévoit des activités destinées à renforcer les capacités des:  * **Institutions SPS:** à travers l'actualisation du dispositif réglementaire, une clarté en matière des rôles et responsabilités institutionnelles, des formations de base sur le cadre SPS, une meilleure diffusion de l'information à travers les différents maillons constituant le système SPS et une identification précise des besoins humains et matériels ainsi qu' une mobilisation des fonds pour y répondre.
* **Institutions relais:** Les structures de types associations professionnelles et associations de consommateurs bénéficieront de renforcement de capacités en matière SPS. Ceci leur permettra de prendre part de façon active à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie ainsi que pouvoir pleinement jouer le rôle qui leur incombe auprès de leurs membres.
* **Les producteurs et exportateurs**: bénéficieront indirectement du projet à travers leurs structures de représentation. Ainsi, leurs besoins seront relayés et pris en compte de façon adéquate dans l'exercice de planification qui aura lieu dans le projet et au-delà de celui-ci. En outre, ils bénéficieront directement d'actions de sensibilisation et d'information sur les exigences sanitaires et phytosanitaires. Aussi, un accès amélioré à l'information sera de nature à faciliter les démarches SPS pour les exportateurs et à leur permettre de mieux profiter des opportunités commerciales qui s'offrent à eux.

   |

# 6. Appropriation et engagement des parties prenantes

Les parties prenantes principales du projet sont les institutions nationales en charge de la mise en œuvre des mesures SPS à savoir les services en charge de la protection des végétaux, les services en charge de la santé animale, le service des pêches ainsi que les services en charge de la sécurité sanitaire des aliments (y compris la santé et l'hygiène publique). Celles-ci auront un rôle actif à jouer dans l'élaboration de la stratégie nationale SPS. Elles s'engagent à mobiliser les agents nécessaires pour participer aux diagnostics ainsi qu'au processus consultatif.

Les directions de commerce extérieur, d'industrie et du plan seront également impliquées

Le projet impliquera de façon active les représentants du secteur privé. Un interlocuteur clé est l'Union des Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Agriculture. Cette structure faitière exerce un rôle de liaison public-privé qui sera important à cultiver dans le cadre des actions de lobbying pour l'investissement dans le domaine SPS.

L'Unité de Mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé, le coordinateur principal de ce projet, a pour rôle de s'assurer que les flux d'assistance pour l'Aide pour le Commerce soient coordonnés et prennent en compte la dimension SPS de façon adéquate.

Une liste des parties prenantes principales est attachée en annexe 2.

# 7. Pertinence du projet au regard du FANDC

Ce projet cadre avec les objectifs du FANDC en ce sens qu'il vise à renforcer les capacités SPS du pays de façon globale et systématique afin de permettre au Gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière d'accès aux marchés des produits agricoles et halieutiques, conduisant ainsi à une croissance économique et une réduction de la pauvreté.

Plus particulièrement, le projet vise à élaborer une stratégie de mise en œuvre des mesures SPS basée sur une identification précise des besoins en utilisant les outils élaborés par les organisations internationales et notamment la CIPV et la FAO. Aussi la stratégie se focalisera sur les secteurs qui font l'objet d'attention particulière par d'autres programmes de développement en ce qui concerne des aspects aussi divers que la structuration des filières, l'organisation des circuits de commercialisation et le développement des infrastructures. Ces secteurs, à savoir, cultures de rente, fruits et légumes et pêches, ont un besoin quasi-immédiat en appui SPS. Cette approche contribuera à augmenter les chances de réussite des autres programmes en cours et prévus, s'inscrivant ainsi dans un esprit de complémentarité et de recherche de synergies.

En outre, l'élaboration de la stratégie s'appuiera sur une méthodologie participative et veillera à ce que les différentes parties prenantes publiques et privées puissent y adhérer et puisse cultiver des automatismes de travail collaboratif et d'échange d'information. Un modèle de diffusion des informations SPS sera élaboré, ce qui améliorera la transparence et la coordination. Aussi, l'implication active des bailleurs de fonds dans l'élaboration de la stratégie SPS a pour finalité de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de celle-ci et de s'assurer que les actions futures en matière de renforcement des capacités SPS s'inscrivent pleinement dans le cadre décrit par la stratégie SPS et les plans d'action qui en découlent.

Pour finir, il est prévu que le projet soit mis en œuvre par le PNUD, qui assure la coordination ONEUN dans le pays, ceci permettra de garantir la complémentarité avec les projets de développement agricoles des différentes agences des Nations Unies présentes dans le pays faciliter l'implication des agences techniques tel que le Project le nécessitera (FAO, OMS, ITC, etc.).

Ce projet est intéressant par l'approche collaborative qu'il envisage de mettre en œuvre qui permettra à de nombreuses organisations internationales d'allier leurs expertises respectives afin de doter le pays d'une Stratégie SPS multi-dimensionnelle et solidement ancrée dans les objectifs de croissance économique. Cette approche pourrait servir de modèle à d'autres projets de ce type.

Ainsi, autant par son approche que par sa finalité, le projet correspond aux critères de financement du

FANDC

# 8. Objectif de développement

Le projet vise à contribuer à l’amélioration des revenus des producteurs agricoles à travers la création d'un système sanitaire et phytosanitaire capable de répondre à leurs attentes en matière de conseils techniques et capable d'assurer l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles et halieutiques comoriens.

Les Comores disposent d'un potentiel agricole limité. En dehors des cultures de rentres, les autres produits agricoles et halieutiques sont à peine suffisants pour assurer l'approvisionnement du marché local et ce malgré un environnement propice à l'agriculture et une main d'œuvre agricole disponible. Cette situation est due à l'absence d'un cadre incitatif à l'investissement agricole et à un secteur agricole de subsistance inorganisé et dépourvu de structures d'appui efficaces.

L'offre agricole aux Comores est caractérisée par une dynamique chaotique. Les petits agriculteurs produisent par effet de "suivisme" la spéculation demandée au prix fort par le marché local à une saison donnée, ce qui aboutit à une saturation du marché, accentuée par l'inorganisation des circuits de commercialisation, et ainsi à un effondrement des prix. L'effondrement des prix conduit les agriculteurs à l'arrêt de la production de cette spéculation aboutissant à des pénuries locales et à l'aggravation de la pauvreté en milieu rural. Pour transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux, des mesures incitatives ont été prises par le Gouvernement dans le cadre de la SCRP. Les partenaires de développement présents dans le pays assistent le Gouvernement dans ses efforts à travers des programmes visant la professionnalisation de la filière agricole et l'organisation des circuits d'approvisionnement et de distribution. L'effet attendu étant une production basée sur l'anticipation et l'identification préalable des débouchés. Ceci a pour finalité de promouvoir les exportations des excédents et d'inciter ainsi les petits producteurs à rejoindre les structures professionnelles afin de disposer de conseils sur l'itinéraire technique et de commercialisation. Or l'absence d'un système SPS efficace est de nature à vouer les efforts de professionnalisation et de promotion des exportations à l'échec.

Le projet vise à permettre au système SPS d'accompagner ces initiatives de développement agricole en assumant pleinement son rôle tel que stipulé dans l'Accord SPS. Un système SPS efficace est un système capable de (i) protéger la santé humaine, à travers une réduction de l'impact des maladies d'origine alimentaire et des zoonoses, (ii) de protéger la santé animale à travers la lutte contre les maladies transfrontalières, notamment introduites par l'importation non contrôlée des animaux sur pieds et de (iii) préserver les végétaux. La protection de l'environnement contre l'introduction et la propagation des maladies et des ravageurs permet de sauvegarder le capital productif dont dispose le pays, de favoriser des gains de productivité à travers une meilleure gestion des nuisibles et des produits phytosanitaires, et enfin de (ix) de préserver l'écosystème vulnérable inhérent aux Etats insulaires et ainsi de conserver le patrimoine touristique du pays.

# 9. Situation escomptée à la fin du projet et durabilité à long terme des résultats du projet

Le projet prévoit d'élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre des mesures SPS. Ceci permettra aux institutions SPS d'avoir un plan de travail détaillé et chiffré pour le renforcement des capacités. Aussi, les institutions SPS recevront des formations en matière de négociation d'accès aux marchés ce qui leur permettra d'assurer leur rôle d'appui aux exportateurs. Il est attendu qu'à la fin du projet, au moins 100 producteurs exportent leurs produits agricoles et halieutique ou sont en passe d'exporter grâce à l'appui technique indirect du projet.

La mise en œuvre du projet fera la part belle aux actions de sensibilisation et de lobbying visant à faire connaître les risques liées au non-respect des mesures SPS et les bénéfices liés à une application effective de ces mesures. Ceci permettra de garantir l'allocation des ressources nécessaires au fonctionnement des institutions SPS.

Le projet cherchera à établir des liens et des synergies avec les autres initiatives liées au développement des filières agricoles et halieutiques et notamment de réfléchir aux moyens d'attirer des investissements privés et d'établir de partenariats public-privé dans le secteur SPS afin de pérenniser les résultats du projet.

À l'issue du projet, il est attendu que toutes les structures d'appui aux producteurs/exportateurs soient capables d'identifier l'institution compétente pour délivrer des conseils techniques ou des documents liés aux formalités d'exportation. Il est attendu que les exigences SPS des marchés de niches identifiées dans le cadre des programmes de développement agricole soient parfaitement connues et que les autorités compétentes soient capables de fournir les services y afférant aux exportateurs potentiels ou au moins de les orienter tel que nécessaire (laboratoires régionaux, fournisseurs de services en vue d'application des prérequis en matière d'assurance qualité, etc.).

**III. OBJECTIFS IMMÉDIATS, RESULTATS ET ACTIVITÉS**

# 10. Objectifs, résultats et activités, y compris le cadre logique et le plan de travail

|  |
| --- |
| La situation escomptée à la fin de ce projet est l'existence d'un système SPS national capable d'appuyer/d'accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles du pays. Bien que le projet vise à atteindre cet objectif, le renforcement du système SPS national ne peut être accompli dans l'espace temporel et financier alloué à ce projet. Un système SPS efficace est un travail de longue haleine et de développement permanent qui dépassent de loin le cadre d'un projet de développement quelconque. Le projet s'attèlera à poser les jalons d'un système efficace capable de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du secteur privé et de la population en terme général. Le projet permettra de doter les institutions SPS de plans d'action optionnels qui serviront d'orientation en matière de renforcement de capacités. De nombreuses activités sont prévues dans le cadre du projet afin d'obtenir les résultats présentés ci-dessous. Ces activités sont présentées dans le détail dans le cadre logique.  **Les capacités institutionnelles sous-sectorielles (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, laboratoires) sont précisément connues et les besoins de renforcement identifiés et portés à la connaissance de tous les intervenants de chacun des sous-secteurs en question** Un diagnostic détaillé sera conduit en utilisant les outils développés par les organisations internationales. Il s'agira notamment de :  ***L'évaluation des capacités phytosanitaires***Étant donné l'importance que revêt le secteur agricole et particulièrement "végétal" dans les initiatives de diversification de l'exportation, une évaluation des capacités phytosanitaires sera conduite en utilisant l'outil ECP. Cette évaluation fera appel à un expert international spécialisé dans la mise en œuvre de la CIPV. L'évaluation se fera sous la supervision technique du Secretariat de la CIPV. Il est prévu que 6 à 8 cadres et agents de la direction de protection des végétaux (DPV) soient  |

|  |
| --- |
| impliqués dans l'évaluation. Ceci leur permettra de comprendre les contraintes identifiées et de prendre une part active dans l'élaboration du plan d'action phytosanitaire. Les résultats de l'ECP seront présentés et discutés en présence des parties prenantes dans le secteur, à savoir la DPV mais également les structures d'appui et les représentants des opérateurs. ***L'évaluation du dispositif institutionnel en matière de sécurité sanitaire des aliments***La sécurité sanitaire des aliments et un sous-secteur SPS qui se veut transversal par nature. En effet les intervenants dans ce secteur sont multiples à savoir les services d'hygiène, de qualité, de répression des fraudes, de protection des plantes pour les questions liées aux produits phytopharmaceutiques, vétérinaires pour les produits vétérinaires, etc. De ce fait, il s'avère indispensable de conduire une évaluation du dispositif institutionnel de sécurité sanitaire des aliments en utilisant l'outil FAO afin d'identifier les contraintes et les besoins et de fournir des recommandations permettant de combler les lacunes identifiées. Une loi alimentaire est actuellement en cours d'actualisation, et une telle évaluation permettra de participer au processus et mettant en évidence d'éventuels ajustements nécessaires. Par ailleurs, il est prévu qu'une enquête de terrain permettent de récolter des informations pertinentes sur la situations en matière de sécurité sanitaire des aliments en se basant sur des statistiques ou des études préalables. Les données de l'incidence des maladies alimentaires sont rares aux Comores. Cependant, une étude de terrain réalisée en 2008 par l'OMS rapporte que les affections liées à la salubrité des aliments prennent des proportions inquiétantes et constituent des sérieuses menaces quant à l’aggravation de l’état de santé de la population qui est considéré comme étant précaire. La généralisation du secteur informel de l'alimentation et les défaillances constatées dans le système de contrôle démontrent qu'une mise à plat du système s'impose afin de pouvoir assurer le rôle de sensibilisation qui revient aux autorités. Les résultats du diagnostic feront l'objet de débats et de validation lors d'un atelier national des parties prenantes. Cette composante se fera sous la supervision technique de l'OMS. ***L'évaluation du dispositif institutionnel du secteur de la pêche****:* La Direction des Pêches a entrepris des démarches substantielles afin que les Comores soient listés comme pays exportateur des produits de la pêche vers l'Union Européenne. Le support obtenu dans le cadre des programmes précédents (SFP, Commission de l'Océan Indien) ont permis à la direction des pêches de s'établir en tant qu'Office National de Contrôle de Qualité et de Certification des Produits Halieutiques (ONCQCPH). Certaines activités visant à renforcer la capacité de cette structure sont déjà en cours de discussion avec les partenaires techniques et financiers par exemple la possibilité d'un coaching de la part de l'Autorité Compétente du voisin Île Maurice, ou la possibilité de l'intervention du programme COLEACP/EDES. En parallèle, des initiatives commerciales commencent à voir le jour, il s'agit de la création d'une société de pêches en joint-venture entre le Gouvernement des Comores et l'Emirat du Qatar ayant pour objectif d'exporter des produits halieutiques vers Oman; ou encore une manifestation d'intérêt pour l'investissement dans le domaine de la langouste en vue de l'exportation vers l'Ile de la Réunion. Cette dynamique suscite des attentes au sein du secteur où l'autorité compétente aurait le rôle d'accompagner la mutation d'une pêche presque intégralement basée sur les compensations obtenues dans le cadres des Accords de Pêches avec accessoirement un secteur artisanal de subsistance à une pêche professionnelle de taille moyenne, en partie destinée à l'exportation, mais axée sur les principes de durabilité et de valorisation des produits halieutiques. Dans ces circonstances, l'ONCQCPH doit se doter d'une feuille de route indiquant clairement ses objectifs et les moyens d'y parvenir. Pour ce faire. un état des lieux de l'avancement de la mise en conformité de l'autorité compétente dans le domaine des pêches et des produits halieutiques sera nécessaire. Cet état des lieux analysera les développements récents dans le domaine et identifiera les partenaires clés. ***L'évaluation de l'offre en analyses de laboratoire*** La capacité d'analyse aux Comores est limitée, des laboratoires existent et sont capables de faire des  |

|  |
| --- |
| analyses physico-chminiques et microbiologiques de base mais manquent le plus souvent de réactifs et de consommables de base tels que les milieux de culture. L'appui aux laboratoires n'est cependant pas pertinent dans le cadre de ce projet car il serait difficile d'envisager la viabilité de toute action visant à doter les laboratoires de matériels et de capacités techniques si les besoins en analyses du secteur privé n'atteignent pas une masse critique permettant aux laboratoires d'envisager une rentabilité et une autonomie financière. Dans le cas de programmes d'assistance technique notamment le STABEX, des études diagnostiques de laboratoires ont été effectuées dans le but d'identifier les besoins en analyses relatives à la qualité et à la répression des fraudes dans le secteur des épices. Un support technique et matériel a été apporté suivant un modèle d'autogestion du laboratoire par le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Epices. La dernière étude remonte à 2007 et la situation semble avoir sensiblement évolué depuis. De ce fait, il est prévu dans le cadre de ce projet de faire un diagnostic exhaustif et détaillé de toutes les structures de laboratoires existantes (y compris le laboratoire de la société de pêches) et de définir leurs besoins et leur capacité d'offre au regard des analyses nécessaires pour les filières porteuses que sont les cultures de rentes, la filière fruits et légumes et la filière pêches. Ce diagnostic ne concernera pas les analyses d'ordre phytosanitaires (diagnostics entomologique, phytopathologiques et autres) ni l'épidémiosurveillance dans le cadre de l'exercice de la fonction vétérinaire. Ces deux aspects seront traités dans les évaluations dédiées aux sous-secteurs en question. Les diagnostics formuleront des recommandations concrètes qui seront prises en compte dans l'établissement du plan d'action laboratoires.  **Des plans d'action opérationnels basés sur les résultats des diagnostics sous-sectoriels sont adoptés et les priorités sont établies au regard des programmes en cours de promotion des exportations agricoles** Dans chacun des sous-secteurs analysés (plantes, aliments, pêches), un plan d'action opérationnel sera élaboré, ce plan d'action se basera sur les résultats des analyses effectuées lors des diagnostics sous-sectoriels et des consultations entreprises lors de cette analyse mais veillera à cadrer dans les priorités établies dans la SCRP. Aussi, un inventaire précis des programmes d'assistance technique (notamment ceux visant la promotion des filières d'exportation) en cours ou prévus sera réalisé pour chacun des sous-secteurs afin que les priorités dégagées reflètent la complémentarité et identifient les questions pour lesquelles un appui additionnel est nécessaire. Cet exercice s'accompagnera d'une activité de lobbying et de mobilisation de fonds auprès des décideurs au niveau national mais également auprès des partenaires techniques et financiers. Ainsi, les institutions clés seront dotées de plans d'action opérationnels et chiffrés. Les plans d'action seront consolidés par le consultant responsable de chacun des sous-secteurs avec l'appui du coordonnateur technique du projet. Pour ce faire les activités suivantes seront réalisées: * Organiser des ateliers de travail sous-sectoriels : Ateliers d'élaboration des plans d'action soussectoriels 1 atelier de 1,5 à 2 jours/secteur (plantes, aliments, pêches)/20-30 personnes par atelier. *Note:* *Vu l'aspect hautement technique des analyses de laboratoires et des besoins en équipements y afférant, il n'est pas prévu d'atelier d'élaboration de plan d'action laboratoire. Il est prévu que le consultant fasse des recommandations d'organisation basée sur des fondements techniquement justes tout en tenant compte de l'analyse de situation mais aussi des points de vue récoltés au cours de la mission de terrain. Le plan d'action laboratoire sera présenté et discuté et amendé lors de l'atelier ci-dessous*
* Ateliers de restitution/validation plans d'action sous-sectoriels 1 atelier de 1 jour/secteur (plantes, aliments, pêches, laboratoires)/40 personnes par atelier. *Note* : L'Etude laboratoire ne fera pas l'objet d'atelier d'élaboration de plan d'action car il s'agira de restituer et de discuter les recommandations d'expert sur l'organisation du système de diagnostic et non pas d'un plan d'action proprement dit.

 **Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS et des plans d'action qui en découlent sont favorisées**  |

|  |
| --- |
| En plus de l'analyse de l'environnement comprise dans l'activité précédente, un des facteurs clés garantissant la mise en œuvre effective d'une stratégie SPS est assurant l'appropriation totale est l'engagement de tous les acteurs, à tous les niveaux (depuis les niveaux opérationnels jusqu'au niveau décisionnel) et à toutes les étapes. En raison de leur nature très technique, le lien entre les questions SPS et le développement économique n'est pas toujours évident à saisir et notamment au niveau décisionnel. Or l'allocation de ressources à long terme est critique pour le développement durable des capacités. Par ailleurs, la clarté des rôles dans l'élaboration et surtout la mise en œuvre de la stratégie est essentielle afin de définir les responsabilités en matière de suivi et évaluation et d'assurer une gestion axée sur les résultats. En outre, il est nécessaire dans un pays tel que les Comores, pas encore membre de l'OMC, et où la tradition d'exportation de produits sensibles (en matière de SPS) est quasi inexistante, de familiariser les cadres et les structures relais avec les principes de base d'un système SPS fonctionnel et compatible avec les normes internationales. Ceci permettra d'acquérir des compétences clés pour la future mise en œuvre de la stratégie et surtout dans un premier temps de pouvoir participer activement à l'exercice de stratégie à savoir où sommes-nous? Où voulons-nous arriver? Comment pouvons-nous y arriver? Ainsi, pour parvenir à réunir les conditions optimales pour l'élaboration puis la future mise en œuvre de la stratégie SPS les activités suivantes sont prévues: ***Mener des actions de sensibilisation à l'adresse du grand public, des opérateurs économiques et des associations et autres organisations professionnelles relais:*** * Compagne médiatique (sketchs télé et radio en langue locale sur l'importance des questions SPS dans l'accès aux marchés adressés aux agriculteurs, et sur des thèmes divers liés aux mesures SPS, passer le film "commerce en toute sécurité" produit par le STDF à la télé)
* Compagne de sensibilisation de terrain (focus group, dépliants, jeux de rôles, débats télévisés, etc.). Les questions de sécurité sanitaire des aliments bénéficieront de l'appui technique de l'OMS qui fera participer lors de la mise en œuvre de cette composante des ONG de défense des consommateurs. Cette approche formation des formateurs permettra de renforcer les ONG locales et de les doter de méthodes de travail et de visibilité.
* Ateliers thématiques pour les associations des producteurs, de consommateurs, ONG, et autres structures d'appui. Dix ateliers thématiques de 1 jour sur des sujets à définir en consultation avec l'équipe du projet et le secteur privé. Ces ateliers peuvent concerner des sujets multiples, aussi bien généraux tel que des tables rondes sur comment attirer les investissements dans le secteur SPS ou comment favoriser les partenariats public-privé dans le domaine, que des sujets techniques à savoir la gestion intégrée des ravageurs ou l'utilisation optimales des pesticides, la sécurité sanitaires des produits d'emballage, etc. L'appui technique de l'ITC sera demandé sur certains thèmes tels que nécessaire.

***Organiser des sessions de formation adressées aux cadres afin de les sensibiliser à leur rôle d'appui aux opérateurs économiques en matière de mise en œuvre des exigences SPS en vue de l'exportation*** * Formation sur l'Accord SPS et les trois sœurs et sur les systèmes d'information SPS. Deux ateliers résidentiels de 25 personnes d'une durée de 1 semaine chacun seront conduits. Il est prévu que les deux ateliers soient destinés aux mêmes participants à deux moments distincts du projet avec une progression dans le niveau du programme. A savoir que le deuxième niveau pourra mettre un accent plus particulier sur le travail des trois sœurs ou les questions de transparence, etc. Les participants devront avoir un travail à accomplir entre les deux sessions (de préférence en relation avec l'établissement de la stratégie SPS), ce qui permettra de s'assurer de l'utilisation des acquis de la première session.
 |

|  |
| --- |
| * Formation sur les procédures de négociation d'accès aux marchés avec simulations de cas réels. Il est prévu deux ateliers de 2 jours avec des cas pratiques pour max 10 personnes chacun. Un atelier pour le secteur des pêches et un autre pour les produits d'origine végétale. Ces deux secteurs ont été retenus du fait des opportunités d'exportation imminentes.

***Analyser et actualiser les principaux textes législatifs (y compris les textes portant création de mécanismes de coordination tels que le Comité National Codex) afin de définir clairement les attributions, les mandats, ainsi que les responsabilités qui incombent à chacune des institutions SPS dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre future de la stratégie SPS et des plans opérationnels assortis.*** * Faire un état des lieux des lois organiques et principaux textes portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions composant le système SPS national (analyser les chevauchements, vides juridiques, compatibilité par rapport aux normes SPS internationales, actualité, etc.) et émettre des recommandations d'amendements. Cette activité sera conduite par un juriste international spécialisé dans les questions SPS. Il est envisagé que le soutien technique de la FAO soit apporté dans cette activité. La loi alimentaire en cours d'adoption fera l'objet d'analyse afin d'en confirmer la compatibilité avec les normes SPS internationales.
* Organiser un atelier afin de présenter les résultats de l'état des lieux et décider d'un ensemble de cinq textes prioritaires à actualiser (au maximum): L'atelier durera 4 à cinq jours pour 30 personnes maximum et permettra de discuter des principaux amendements à apporter aux principaux textes. Des points focaux pour chacune des institutions concernées par les chantiers de textes seront identifiés
* Préparer des avant-projets des cinq textes prioritaires (au maximum). Cette activité sera conduite à distance par le juriste international appuyé par le juriste national et en contact étroit avec les points focaux.
* Organiser un atelier pour présenter, amender et valider les cinq textes prioritaires avant de les soumettre à l'adoption. Atelier de 3 jours, 30 personnes. Des groupes de travail seront constitués par expertise nécessaire (Codex, CIPV, OIE)

***Organiser un voyage d'étude/formation continue pour des cadres clés de chacune des trois institutions compétentes (protection des végétaux (x2), santé animale (x1), pêches (x2) dans des pays ayant réussi le challenge de l'exportation des produits agricoles afin de les familiariser avec les procédures et de favoriser des relations de coaching/jumelage futures.*** * Voyage d'étude à KEPHIS et COPE pour la protection des végétaux
* Voyage d'étude à l'Île Maurice pour le secteur des pêches
* Formation continue sur l'environnement institutionnel et juridique des cadres de la santé publique vétérinaire à Dakar ou à Rabat. Cette formation est motivée par les résultats de l'évaluation PVS réalisée en novembre 2011 qui a constaté que les Services Vétérinaires (SV) souffrent d'une insuffisance flagrante de ressources humaines et matérielles et recommande une concertation afin d'établir une politique nationale durable de santé animale. Afin de lancer cette dynamique, il est essentiel que les SV soient dotés d'un leadership de façon à porter ce processus à bout de bras. Le cadre sélectionné pour la formation doit occuper un poste à responsabilité au sein des SV et doit assumer des fonctions directement liées à l'organisation future des SV.

Afin d'assurer le partage et transfert des compétences acquises, les cadres sélectionnés pour les voyages s'engeront à organiser et conduire un atelier de formation sur les thématiques abordées lors de leur séjour d'étude. Aussi des rapports de missions seront préparés par le cadres formés et diffuser  |

|  |
| --- |
| sur le site SPS. ***Formation de représentants des principales institutions à l'approche cadre logique et aux notions de base de suivi et évaluation des programmes et des projets*** L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie requiert des compétences en matière de gestion axée sur les résultats. Aussi, l'identification des besoins en renforcement de capacités implique que les cadres dans les institutions SPS seront en mesure de formuler des programmes d'investissement ou d'assistance technique. De ce fait, cette formation aura pour objectif de doter les principaux cadres de compétences de base de suivi et évaluation et la méthode de cadre logique. Cette formation utilisera le module élaboré conjointement par le STDF/CIR/CIDT. ***Etablir un cadre de coordination et d'échange de l'information entre les parties prenantes dans le domaine SPS*** * Créer un site web afin de regrouper tous les textes, documents de projets et autres informations relavant du domaine SPS
* Identifier et analyser le rôle des parties prenantes primaires et secondaires\* devant intervenir dans le cadre de coordination et de diffusion de l'information) et documenter leur lien avec les questions SPS. (\* y compris les points focaux des conventions à caractère environnemental, des projets et programmes régionaux et internationaux tels que Réseau Sanitaire Comission de l'Océan Indien, QualiREG, NEPAD-PDDAA, APE, COMESA, etc. ayant un intérêt/impact tangentiels dans les questions SPS).
* Procéder à une collecte des informations (textes, documents, rapports de projets, contacts utiles, documents de formation etc.) et publier les informations collectées sur le site web SPS
* Mettre en place un modèle/des procédures de diffusion de l'information et de documentation systématique basé sur l'analyse des parties prenantes
* Atelier de présentation du site web et de validation du modèle de diffusion de l'information

 **Une stratégie nationale de renforcement de la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays est adoptée par le Gouvernement et plébiscitée par l'ensemble des partiesprenantes publiques et privées** Cette stratégie bénéficiera des actions de lobbying et de sensibilisation dans le but de s'installer comme document de référence en matière d'investissement et d'assistance technique SPS. Cette stratégie servira de plan directeur au Gouvernement concernant la prise de décision en matière SPS. Elle sera assortie de plans d'action dans chacun des secteurs clés identifiant les actions prioritaires afin de permettre d'atteindre les objectifs de la DSRP. Pour élaborer la stratégie les activités suivantes seront mises en œuvre:  ***Faire la synthèse des plans d'action sous-sectoriels (y compris le rapport de l'évaluation PVS) afin de dégager un plan d'action SPS directeur consolidé accompagné d'orientations stratégiques au regard des objectifs stratégiques nationaux de développement du commerce et de réduction de la pauvreté.*** Cette activité nécessite l'appui d'un (1) expert international SPS pour consolidation des plans d'action sous-sectoriels et élaboration de la stratégie (2 missions : 1 mission de 2 semaines et 1 mission de 1 semaine, plus 2 semaines de travail à domicile et de conseil à distance)  ***Organiser trois ateliers nationaux (un au démarrage, un à mi-parcours et un en fin de projet) regroupant institutions publiques et privées ainsi que les bailleurs de fonds afin de susciter***  |

***l'adhésion complète à la stratégie SPS***

# 11. Coopération au sein du secteur public ou entre le secteur public et le secteur privé

Le projet aboutira à la création d'un cadre national de coordination en matière SPS et de diffusion de l'information. Il est prévu que toutes les parties prenantes privées et publiques soient identifiées. Ceci favorisera la coopération entre les deux secteurs.

Par ailleurs, le secteur privé est amené à jouer un rôle moteur dans ce projet. En effet, l'identification des besoins SPS se basera sur une consultation large qui tienne compte des initiatives en cours pour la promotion des exportations et donc de dynamisation du secteur privé. En outre, le secteur privé recevra des formations pratiques sur les challenges à venir en matière SPS, ce qui lui permettra de prendre des décisions informées (coûts-avantages) dans le cadre de l'exploration de marchés futures. Il est envisagé que le renforcement du secteur privé en matière de connaissance de fonctionnement du système SPS international lui permettra de prendre un rôle plus actif dans d'autres questions d'ordre stratégique pour le pays tels les négociations APE, COMESA ou NEPAD/PDDAA.

# 12. Risques

La raison d'être de ce projet est liée au fait qu'un nombre d'initiatives sont en cours pour dynamiser les segments agricoles à potentiel pour l'exportation. Ces segments nécessiteront un appui conséquent par les institutions en charge des questions SPS. Or si les projets en cours ou prévus ne parviennent pas à structurer le secteur et à identifier les débouchés commerciaux, il risque d'y avoir un désintérêt envers les questions SPS et aussi une absence d'engagement politique en matière d'allocation de ressources.

Le projet veillera à ce que la stratégie SPS évolue d'une façon concomitante aux autres initiatives de développement agricole de façon à réorienter le focus du projet tout en restant dans le domaine SPS. Aussi la mise en œuvre fiduciaire du projet par le PNUD, qui assure la coordination de nombreux projets de développement agricole, permettra d'être dans l'anticipation et de prendre les actions correctives de façon adéquate.

# IV. RESSOURCES AFFECTÉES AU PROJET ET BUDGET

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   | **Contribution STDF Dollars EU**  | **Contrpartie** **Nationale** **Dollars EU**  | **Total**  |
| Services de personnel  | 358117  | 103830  | 461947 |
| Voyages experts  | 119900  |   | 119900 |
| Formation  | 149800  | 2000  | 151800 |
| Autres réunions et ateliers  | 99800  | 46539  | 146339 |
| Matériel informatique/matériel de laboratoire  | 10000  |   | 10000 |
| Contrat de Services  | 220000  |   | 220000 |
| Suivi‐évaluation du projet  | 15000  |   | 15000 |
| Dépenses générales de fonctionnement  | 30000  | 1776  | 31776 |
| Autres dépenses  | 749  | 60900  | 61649 |
| Total  | 1033673  | 215045  | 1248717.65 |
| Overhead ( indirect costs)  | 72357  |   |   |
| **Grand Total**  | **1106030**  |  | **1321074.736** |

# 1. Rapport coût-efficacité

L'objectif de ce projet est de mettre en place la plate-forme SPS du pays à travers des sessions de formation et de sensibilisation et une identification des besoins en renforcement des capacités basée d'une part sur les jalons posés par le cadre réglementaire SPS international et par les objectifs en matière de croissance économique adoptés dans la SCRP. De ce fait, le projet va servir de réceptacle à d'autres initiatives futures visant le développement des capacités SPS. Ainsi, il n'existe pas d'autres alternatives économiquement viables qui puissent être envisageable.

Ce projet peut être considéré comme un catalyseur qui permettrait de contribuer au succès de nombreuses initiatives en cours ou prévues visant le développement des filières agricoles porteuses tels que le programme filières coordonné par le FIDA/PNUD et estimé à plus de 20 millions de dollars. Aussi, permettrait-il de garantir d'un retour sur investissement dans le cadre des axes stratégiques 1 et 2 de la SCRP estimés à plus de 300 millions de dollars.

Ainsi, même s'il est impossible pour le moment d'estimer les bénéfices à tirer en termes de revenues dans les filières porteuses, ce projet par sa portée horizontale agricole, commerciale et touristique peut être considéré comme économiquement rationnel.

**V. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET**

# 15. Organisation chargée de la mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le bureau de Moroni.

Ce choix a été motivé par de nombreuses raisons : (i) le PNUD assure la mise en œuvre fiduciaire du Cadre Intégré Renforcé. En tant que tel, cette agence occupe une place particulièrement stratégique en matière de coordination des flux d'aide pour le commerce et aussi de veille sur la mise en œuvre effective de l'EDIC (ii) le PNUD gère un portefeuille conséquent de projets de développement agricole dans le pays qui lui assure une vue d'ensemble sur l'assistance technique dans ce domaine, cette connaissance est particulièrement utile pour ce projet qui vise la complémentarité avec les initiatives agricoles en cours (iii) Ce projet a une nature transversale SPS et devra faire appel à de nombreuses agences techniques pour diverses activités. Le PNUD, par sa position de coordinateur ONE-UN facilitera le contact avec et entre les différentes agences des Nations Unies ainsi que les démarches administratives pour bénéficier de leur expertise. Ainsi le PNUD devra faire appel dans le cadre de ce projet aux organisations suivantes: La FAO pour la supervision et la mise en œuvre technique de la composante juridique (Service Juridique de la FAO (LEGN) et Division de l'Alimentation et de la Nutrition (AGN), le Secrétariat de la CIPV pour la composante Phytosanitaire/Préservation des Végétaux), ITC pour la mise en œuvre et la supervision de la formation des structures d'appui et l'OMS pour la supervision technique de la compagne de sensibilisation concernant la sécurité sanitaire des aliments. Autant que nécessaire le PNUD établira un contact étroit avec d'autres organisations pouvant avoir un rôle de conseil technique telle que l'OIE pour la composante Services Vétérinaires (iv) le PNUD, par son expertise et son mandat dans le développement et la lutte contre la pauvreté, a joué un rôle primordial dans le conseil au Gouvernement tout au long de l'élaboration et l'adoption de la SCRP et joue encore un rôle de soutien important pour sa mise en œuvre.

**Contacts:**

Mr Riad Meddeb

Conseiller Economique Principal

PNUDI-Maison des Nations Unies, PB 648 Moroni

Email: riad.meddeb@undp.org

Tel: +2697731558/59

Fax:+2697731577

# 16. Gestion du projet

Le projet sera mis en œuvre au quotidien par l'Unité de Mise en Œuvre Cadre Intégré Renforcé (UMO-CIR). Une équipe de projet sera constituée d'un Coordinateur National mis à disposition par le Gouvernement appuyé par un Coordinateur Technique à temps partiel, une assistance administrative ainsi que du personnel technique et d'appui recruté selon les besoins du projet.

La coordination par l'UMO-CIR a pour objectif de "désenclaver" le projet des questions SPS et de l'inscrire dans les efforts nationaux de promotion de l'exportation. D'autre part, le projet étant consacré aux questions SPS horizontales et ayant pour objectif de produire une stratégie appelée à orienter la prise de décision en la matière de façon objective et rationnelle, il a été considéré plus judicieux de confier la coordination à une structure n'ayant pas de responsabilité directe dans les questions SPS de façon à s'assurer de l'impartialité des décisions.

Cependant, vu la nature technique du projet, un comité de pilotage constitué de toutes les institutions nationales clés (voir annexe 2) ainsi que des représentants du secteur privé, notamment les structures faitières tels que l'UCCIA sera formé. Le Comité de Pilotage sera présidé par le PNUD et son Secrétariat assuré par l'UMO-CIR.

Le Comité de Pilotage aura pour rôle de prendre les décisions techniques, de faire le point de l'état d'avancement du projet et de proposer des actions correctives tel que nécessaire. Il est prévu que le Comité de Pilotage se réunisse tous les six mois mais le Président du Comité de Pilotage se réserve le droit de réunir le Comité en session extraordinaire en cas de besoin.

Le Comité de Pilotage doit se réunir la première fois en phase de démarrage du projet. Cette réunion se fera en présence des principales agences participant dans le projet et notamment l'OMS et la CIPV. Cette réunion aura pour objectif de remettre à plat le chronogramme proposé des activités ainsi que le cadre logique et notamment en termes d'indicateurs de suivi-évaluation et de proposer les ajustements nécessaires y compris le réaménagement des différentes lignes budgétaires qui en découlent à soumettre à la validation du Gestionnaire PNUD puis à l'aval du STDF. Cette réunion permettra également de préparer et valider les mandats de tous les intervenants du projet.

**VI. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION**

# 17. Établissement de rapports

Des rapports biannuels (tous les six mois) seront présentés au Secrétariat du FANDC dans le but d'assurer le suivi administratif du projet. Les rapports seront préparés par la Coordination du Projet et amendés/validés par le Comité de Pilotage. Seuls les rapports approuvés par l'agence de mise en œuvre (PNUD) seront considérés par le FANDC pour des fins de décaissements des fonds du projet (autres rapports de nature administratives à établir par l'agence de mise en œuvre sont stipulés dans le contrat d'exécution).

En dehors des rapports biannuels, un rapport initial sera élaboré expliquant les dispositifs pris par le Gouvernement pour la mise en œuvre du projet. Le rapport initial contiendra toutes les informations concernant les ajustements prévus dans le chronogramme du projet, le cas échéant.

Aussi, un rapport final exhaustif sera compilé à la fin du projet et diffusé largement à travers le site web du projet et autres carnaux de transmission.

Outre les rapports biannuels, des comptes rendus concernant les principaux ateliers du projet ainsi que les procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage seront produits par la coordination du projet. Ces rapports ainsi que les rapports techniques des missions des experts seront publiés dans le site web du projet.

# 18. Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats

Le progrès réalisé au cours du projet sera mesuré par des enquêtes de suivi-évaluation. Il est prévu que les institutions en charge de négocier l'accès au marché (notamment la direction de protection des végétaux et la direction des pêches) aient entrepris des démarches en ce sens avec les partenaires identifiés au cours de la vie de projet. Aussi est-il considéré que 90% des structures d'appui aux producteurs/exportateurs soient capable d'identifier correctement l'interlocuteur institutionnel pour des procédures SPS données.

Le projet ne pourrait avoir d'effet mesurable sur la capacité des producteurs à accéder aux marchés que si l'environnement incitatif est mis en place et l'appareil productif est renforcé.

# Annexe 1: Plan de travail prévisionnel[[1]](#footnote-1)

-

 26 -

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité**  | **Responsabilité**  |  |  |  |  |  | **1ère année**  |  |  |  |  |  |
| **1.**  | **2**  | **3**  | **4**  | **5**  |  | **6**  | **7**  | **8**  | **9**  | **10**  | **11**  | **12**  |
| Constitution de l'équipe de projet  | UMO-CIR en collaboration avec PNUD et CP  |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |
| Atelier de démarrage  | Equipe projet  |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |
| Evaluations sous-sectorielles (ECP, SSA, Pêches, Labo)  | Equipe projet en collaboration avec CIPV/OMS  |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |
| Sensibilisation grand public (phase 1)  | Equipe projet en collaboration avec OMS  |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |
| Atelier de formation résidentiel suivi-évaluation et cadre logique  | Equipe projet  |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |
| Ateliers d'élaboration des plans d'action sous-sectoriels (plantes, aliments, pêches)  | Equipe projet  |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |
| Formation et sensibilisation structures d'appui (phase 1)  | Equipe projet en collaboration avec ITC  |   |   |   |   |   |  |   |   |   |   |   |   |   |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité**  | **Responsabilité**  | **2ème année**  |
| **1.**  | **2**  | **3**  | **4**  | **5**  | **6**  | **7**  | **8**  | **9**  | **10**  | **11**  | **12**  |
| Ateliers de restitution/validation plans d'action sous-sectoriels (plantes, aliments, pêches,  laboratoires)     |  Equipe projet  |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Analyse et actualisation principaux textes organiques  |  Equipe projet collaboration FAO  | en avec  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Atelier restitution des résultats de l'analyse juridique et discussion textes prioritaires  |  Equipe projet collaboration FAO  | en avec  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Consolidation des plans d'action sectoriels et élaboration stratégie  | Equipe projet  |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Atelier présentation, discussion et amendement du projet de stratégie,  | Equipe projet  |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Sensibilisation grand public (phase 2)  | Equipe projet collaboration OMS  | en avec  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Formation des formateurs SPS et trois sœurs  |   |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Voyages étude/formation continue  |   |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Atelier présentation et validation projets de textes,  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

-

 27 -

-

 28 -

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité**  | **Responsabilité**  |  |  |  |  |  | **3 ème année**  |  |  |  |  |  |
| **1.**  | **2**  | **3**  | **4**  | **5**  | **6**  | **7**  | **8**  | **9**  | **10**  | **11**  | **12**  |
| Formation et sensibilisation structures d'appui (phase 2)  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Création site web  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Analyse des parties prenantes /modèle de diffusion information  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Collecte et publication sur site des informations partie prenantes  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Atelier de présentation site web  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Sensibilisation grand public (phase 3)  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Voyages étude/formation continue (suite)  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Formation et sensibilisation structures d'appui (phase 3)  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Formation des cadres en négociation d'accès au marché  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Atelier de validation stratégie  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Projet d’assistance pour la Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé aux Comores Unité Nationale de Mise en Œuvre BP : 474 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 85 11 Fax : + 269 773 41 55   |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | Saïd Abdou SALIME , Coordonnateur National  BP : 474 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 85 11 Fax : + 269 773 41 55 Mobile : +269 342 93 63 ou + 269 333 81 08 Said.abdou@undp.org ou milzat2000@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Vice Présidence en charge des finances, du budget, de l’économie, du commerce extérieur, des investissements, chargée des privatisations BP : 474 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 89 58 Fax : + 269 773 41 55   |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | Abdou Nassur Madi , Ministre Délégué à l’Economie, au Commerce Extérieur et aux Privatisations  BP : 474 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 89 58 Fax : + 269 773 41 55 Mobile : +269 329 69 05 abdou\_nassur@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Union des Chambres de Commerce d’Industrie et d’Agriculture des Comores – UCCIA BP 763 Moron i – Comores Téléphone : + 269 773 09 58 Fax : + 269 773 19 83 Email : secretariat@uccia‐comores.com    |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | FAKHRIDDINE YOUSSOUF BP 763 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 09 58 Fax : + 269 773 19 83 Email : fakhri68@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Syndicat National des Pêcheurs Comoriens BP 763 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 09 58 Mobile : + 269 337 19 80 Email : alifous@yahoo.fr    |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | Saïd ALIFOU BP 763 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 09 58 Mobile : + 269 33719 80 Email : alifous@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Syndicat National des Agriculteurs Comoriens BP 2504 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 17 77 Fax : + 269 773 17 77 Email : snacfm@yahoo.fr   |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | Issa MHADJI, President BP 2504 MoronI – Comores Téléphone : + 269 773 17 77 Fax : + 269 773 17 77 Mobile + 333 19 94 Email : snacfm@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Fédération Nationale des Agriculteurs des Comores – Femmes Agricultrices (FNAC – FA) BP 153 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 32 62 Mobile : + 269 332 32 62/332 42 88 Email : fnacfa@yahoo.fr ou fnacfa@hotmail.fr    |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | MOHAMED ALI SOILIHI, Président BP 153 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 32 62 Mobile : + 269 332 32 62/332 42 88 Email : fnacpr.soilihi@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Organisation Mondiale de la Santé – Bureau des Comores BP 435 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 52 35 Fax : + 269 773 18 25      |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | Dr Yao KASSANKOGNO, Représentant BP 435 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 52 35 Fax : + 269 773 18 25   |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Programme des Nations Unies pour le Développement – Bureau des Comores BP 648 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 15 58 ou 773 15 59 Fax : + 269 773 15 77   |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | Joseph PIHI, Représentant Résident Adjoint Riad MEDDEB, Conseiller Economique Principal BP 648 Moroni – Comores Téléphone : + 269 773 15 58 ou 773 15 59 Fax : + 269 773 15 77 E‐mail : joseph.pihi@undp.org /riad.meddeb@undp.org  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Vice Présidence en Charge de l’Agriculture, de l’Environnement, de l’Energie, de l’Industrie et de l’Artisanat BP : 11 96 Moroni – Comores Téléphone : + 269 775 00 00 Fax : + 269 775 00 03   |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | ALI Mohamed Soilihi, Secrétaire Général  BP : 11 96Moroni – Comores Téléphone : + 269 775 00 00 Fax : + 269 775 00 03 Mobile : +269 269B 333 53 94 alimohamed.soilihi@yahoo.fr  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)**  | Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Promotion du Genre BP : 11 96 Moroni – Comores Téléphone : + 269 775 20 33   |
| **Nom complet et coordonnées de la personne à contacter**  | Mr SAADI Mouhoudhoir, Chargé de l’Hygiène et de l’assainissement Mr HAMID Papa Abdallah  BP : Moroni Téléphone : + 269 775 20 33 Mobile : +269 333 18 00 ou 334 28 30 mouhoudhoir@yahoo.com ou hamidpapa@yahoo.fr  |

ANNEXE 3 : CADRE LOGIQUE DU PROJET

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Description du projet** | **Indicateurs mesurables**  | **Sources de vérification** | **Hypothèses et risques**  |
| **Objectif global**  | La contribution à l’amélioration des revenus des producteurs agricoles  | Au moins 100 producteurs parviennent/sont en passe de parvenir à exporter des produits soumis à des exigences SPS.  | Enquête des ménages des producteurs Rapport des organisations professionnelles  | Le Gouvernement parvient à mettre en place un environnement incitatif pour l'entreprenariat et l'investissement agricole  |
| **OBJECTIF** **SPÉCIFIQUE**  | Le système SPS national est capable d'appuyer/d'accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles du pays   | Au moins 2 demandes d'accès aux marchés des produits agricoles d'origine végétale sont en cours de négociation ;  Mission d'évaluation de l'OAV a été effectuée  Les questions SPS sont adéquatement prises en compte dans tous les projets/programmes soutenant les filières agricoles d'exportations élaborés pendant les deux premières années de vie du projet, 90% des structures d'appui aux exportateurs (chambre de commerce, associations professionnelles) sont capables d'identifier correctement l'interlocuteur institutionnel ayant autorité sur les questions SPS pour un produit donné.   | Rapports d'activité de la direction de protection des végétaux et de la direction des pêches  Rapports d'activité de la direction des pêches Rapport de mission de l'OAV   Documents de projets, d'accords de partenariats ou d'investissement dans le secteur agricole. Enquête auprès des bailleurs   Questionnaires‐tests auprès des structures d'appui et des organisations faîtières     | Les projets visant l'organisation des filières agricoles parviennent à leurs objectifs en matière de structuration des filières et d'identification des marchés de destination    |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **RESULTATS**  | Les capacités institutionnelles sous‐sectorielles (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, laboratoires) sont précisément connues et les besoins de renforcement identifiés et portés à la connaissance de tous les intervenants de chacun des sous‐secteurs en question  | Un rapport de diagnostic pour chacun des trois sous‐secteurs contenant des recommandations détaillées remis à l'institution compétente  | Rapports de suivi/évaluation Site web SPS  | Le Gouvernement s'engage à mettre à disposition/en appui des experts internationaux les documents et le personnel nécessaire pour effectuer le diagnostic  |
| Des plans d'action opérationnels basés sur les résultats des diagnostics sous‐sectoriels sont adoptés et les priorités sont établies au regard des programmes en cours de promotion des exportations agricoles  | Trois plans opérationnels élaborés et adoptés dans les délais.  | Rapports de suivi/évaluation Site web SPS  |   |
| Une stratégie nationale pour la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays est adoptée par le Gouvernement et plébiscitée par l'ensemble des parties‐prenantes publiques et privées  | Document de Stratégie entérinée par le Gouvernement  | Rapports de suivi/évaluation Site web SPS  | Le PNUD assume pleinement le rôle clé qui lui incombe pour susciter le même niveau d'engagement au plus haut niveau Gouvernemental que la SCRP  Le choix du Coordonnateur du projet est déterminant. En plus d'une connaissance suffisante du SPS, celui‐ci doit avoir l'étoffe d'un mobilisateur, et doit faire preuve de dynamisme et de leadership. Le risque est que ce profil soit difficile à trouver  |
|  | Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS et des plans d'action qui en découlent sont favorisées  | Tous les intervenants (secteur public, opérateurs privés, bailleurs) sont tenus informés de l'évolution de la stratégie nationale SPS et sont favorables à son élaboration et sa mise en œuvre  | Rapport d'enquête auprès des intervenants à deux moments clé du projet (jalons à définir par le comité de pilotage avant le démarrage)  |  La situation politique reste stable sur la période du projet sans remaniements majeurs au niveau décisionnel    |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités**  | **Indicateurs** | **Sources de vérification** | **Hypothèses et risques**  |
| **Les capacités institutionnelles sous‐sectorielles (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, laboratoires) sont précisément connues et les besoins de renforcement identifiés et portés à la connaissance de tous les intervenants de chacun des sous‐secteurs en question**  |
| Conduire l'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP)  | ECP réalisée  | Rapport d'ECP ; Rapports de suivi/évaluation   | Il existe suffisamment de documents et de "mémoire institutionnelle" pour pouvoir conduire l'ECP dans de bonnes conditions  |
| Conduire une évaluation dispositif institutionnel de sécurité sanitaire des aliments en utilisant l'outil FAO et en tenant compte des études de terrain réalisées précédemment par l'OMS  | L’étude est réalisée  | Rapport d'Etude Rapports de suivi/évaluation   | L'engagement des autorités à suspendre les "chantiers" de réorganisation institutionnelle consécutifs à la loi alimentaire pour figer la situation de base  |
| Faire un état des lieux de l'avancement de la mise en conformité de l'autorité compétente dans le domaine des pêches et des produits halieutiques  | L’étude est réalisée  | Rapport d’étude Rapports de suivi/évaluation   | L'intérêt exprimé par certains investisseurs dans le secteur des pêches demeure d'actualité  Les bailleurs de fonds sont disposés à accompagner la direction des pêches dans sa mutation Le projet d'investissement de société de pêche financé par le Qatar suscite des vocations et crée des opportunités   |
| Conduire un diagnostic très précis des infrastructures d'analyse en se basant sur l'identification préalable des besoins d'analyse des filières porteuses  | L’étude est réalisée  | Rapport d’étude Rapports de suivi/évaluation   | Le travail sur l'organisation des filières porteuses (notamment vivrières et halieutiques) est suffisamment avancé pour pouvoir déterminer les analyses de base nécessaires à chaque filière.  |

|  |
| --- |
| **Des plans d'actions opérationnels basés sur les résultats des diagnostics sous‐sectoriels sont adoptés et les priorités sont établies au regard des programmes en cours de promotion des exportations agricoles**  |
| Organiser des ateliers de travail sous‐sectoriels afin de restituer les résultats des diagnostics et les recommandations des experts et d'élaborer et d'adopter des plans d'action opérationnels pour chaque secteur (2 ateliers/sous‐secteur regroupant les principaux acteurs publics et privés et 1 atelier de restitution laboratoire)  | Sept ateliers nationaux sont réalisés  | Rapports d'atelier Les rapports de suivi/évaluation  | Les intervenants clés s'investissent dans la déclinaison des diagnostics en plans d'action et font preuve de pragmatisme et de désintéressement dans l'établissement des priorités  |
| Finaliser les plans d'action sous‐sectoriels et s'assurer de leur adoption par la plus haute autorité au sein de chacun des soussecteurs  |  Au moins 3 des actions prioritaires à court‐terme sont intégrés dans les plans de travail annuels des structures compétentes et les ressources nécessaires leur sont allouées  | Programmes de travail annuels des structures compétentes Les rapports de suivi/évaluation  | Disponibilité d'experts alliant connaissances techniques et leadership pour faciliter le processus Les débouchés potentiels pour les produits halieutiques et végétaux sont identifiés dans le cadre des programmes filières et crée un environnement incitatif pour les structures SPS  |
| **Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS et des plans d'action qui en découlent sont favorisées**  |
| Mener des actions de sensibilisation à l'adresse du grand public, des opérateurs économiques et des associations et autres organisations professionnelles relais: * Compagne médiatique (sketchs télé et radio en langue locale sur l'importance des questions SPS dans l'accès au marché adressés aux agriculteurs, et sur des thèmes divers liés au mesures SPS, passer le film "commerce en toute sécurité" produit par le STDF à la télé)
* Compagne de sensibilisation de terrain (focus group,

dépliants, jeux de rôles, etc.) * Ateliers thématiques pour les associations des producteurs, de consommateurs, ONG etc. autres structures d'appui
 |  Au moins 50% des agriculteurs/opérateurs/ consommateurs/ONG dans des échantillons représentatifs répondent correctement à un questionnaire sur les thèmes des compagnes de sensibilisation  | Rapports des enquêtes réalisées auprès des groupes cibles (agriculteurs/opérateurs/consom mateurs, ONG, etc.) 1 mois, puis 6 mois après la fin de chaque compagne  | Engagement des médias   Absence de compagnes concurrençant la disponibilité des média et risquant de perturber le calendrier Les associations des producteurs et autres relais ont un minimum de capacité à absorber les formations    |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organiser des sessions de formation adressées aux cadres afin de les sensibiliser à leur rôle d'appui aux opérateurs économiques en matière de mise en œuvre des exigences SPS en vue de l'exportation * Formation sur l'Accord SPS et les trois sœurs et sur les systèmes d'information SPS
* Formation sur les procédures de négociation d'accès aux marchés avec simulations de cas réels

  | 90 % des cadres formés répondent correctement (> 90% de réponses correctes) à un questionnaire sur le système SPS  | Résultats des tests réalisés auprès des bénéficiaires 6 mois après la formation  | Des marchés de destinations pour des produits à risque SPS sont identifiés  |
| Analyser et actualiser les principaux textes législatifs (y compris les textes portant création de mécanismes de coordination tels que le Comité National Codex) afin de définir clairement les attributions, les mandats, ainsi que les responsabilités qui incombent à chacune des institutions SPS dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre future de la stratégie SPS et des plans opérationnels assortis. * Faire un état des lieux des lois organiques et principaux textes portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions composant le système SPS national (analyser les chevauchements, vides juridiques, compatibilité par rapport aux normes SPS internationales, actualité, etc.) et émettre des recommandations d'amendements
* Organiser un atelier afin de présenter les résultats de l'état des lieux et décider d'un ensemble de cinq textes prioritaires à actualiser (au maximum)
* Préparer des avant‐projets des cinq textes prioritaires (au maximum)
* Organiser un atelier pour présenter, amender et valider les cinq textes prioritaires avant de les soumettre à l'adoption

  | Un rapport d'analyse juridique contenant des recommandations est soumis aux institutions SPS compétentes  Cinq projets de textes jugés prioritaires sont validés par les cadres des institutions SPS et soumis à l'adoption    | Rapport de l'atelier technicojuridique  Rapport suivi/évaluation   | Le processus d'adoption/signature des projets de textes révisés est diligent   Aucune lutte de pouvoir ou considérations partisanes ne vient  entraver le processus d'amendement législatif  |
| Organiser un voyage d'étude/formation continue pour des cadres clés de chacune des trois institutions compétentes (protection des végétaux (x2), santé animale (x1), pêches (x2) dans des pays ayant réussi le challenge de l'exportation des produits agricoles afin de les  | Les séjours d'étude ou de formation sont réalisés avec succès  | Rapports de missions  | Les autorités confèrent aux cadres formés le leadership dans la mise en place des plans d'actions de leur institution  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| familiariser avec les procédures et de favoriser des relations de coaching/jumelage futures. * Voyage d'étude à KEPHIS et COPE pour la protection des végétaux
* Voyage d'étude à l'Île Maurice pour le secteur des pêches
* Formation continue sur l'environnement institutionnel et juridique des cadres de la santé publique vétérinaire à Dakar ou à Rabat

  |  |  |  |  |  |
| Formation de représentants des principales institutions à l'approche cadre logique et aux notions de base de suivi et évaluation des programmes et des projets  | Au moins un programme élaboré durant l'année suivant la formation en utilisant les outils de planification enseignés  |  Enquête au institutions SPS  | niveau  | des  | Des cadres dédiés au suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sont désignés au sein de chacune des institutions SPS Les appels à projets des bailleurs de fonds sont gérés de façon concertée et les personnes formées sont impliquées  |
| Etablir un cadre de coordination et d'échange de l'information entre les parties prenantes dans le domaine SPS * Créer le site web afin de regrouper tous les textes, documents de projets et autre information relavant du domaine SPS
* Identifier et analyser le rôle des parties prenantes primaires et secondaires\* devant intervenir dans le cadre de coordination et de diffusion de l'information) et documenter leur lien avec les questions SPS. (\* y compris les points focaux des conventions à caractère environnemental, des projets et programmes régionaux et internationaux tels que Réseau Sanitaire COI, QualiReg, CAADP, APE, COMESA, etc. ayant un intérêt/impact tangentiels dans les questions SPS)
* Procéder à une collecte des informations (textes, documents, rapports de projets, contacts utiles, documents de formation etc.) et publier les informations collectées sur le site web SPS
 | Le nombre de visite du site web augmente constamment au cours de l'année qui suit son lancement  Le site web contient au moins 1000 documents SPS  | Statistiques Web   |  |  | L'accession é l'OMC pourrait inciter les institutions à faire usage des procédures de coordination établies par souci d'accomplissement des obligations de transparence   Accès internet facilité    Engagement des différentes institutions à maintenir le site web  |
| * Mettre en place un modèle/des procédures de diffusion de l'information et de documentation systématique basé sur l'analyse des parties prenantes
* Atelier de présentation du site web et de validation du modèle de diffusion de l'information

  |  |  | à jour    |
| **Une stratégie nationale de renforcement de la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays est adoptée par le Gouvernement et plébiscitée par l'ensemble des partiesprenantes publiques et privées**  |
| Faire la synthèse des plans d'action sous‐sectoriels (y compris le rapport de l'évaluation PVS) afin de dégager un plan d'action SPS directeur consolidé accompagné d'orientations stratégiques au regard des objectifs stratégiques nationaux de développement du commerce et de réduction de la pauvreté  | Document de stratégie adopté  | Presse Rapport suivi‐évaluation  | Engagement du Gouvernement à allouer un budget croissant au secteur  |
| Organiser trois ateliers nationaux (un au démarrage, un à mi‐parcours et un en fin de projet) regroupant institutions publiques et privées ainsi que les bailleurs de fonds afin de susciter l'adhésion complète à la stratégie SPS  | Nombres des institutions clés présentes aux trois ateliers   | Rapports d'atelier Rapport suivi‐évaluation  | Capacité des parties‐prenantes à proposer les partenariats et des mécanismes innovants pour financer les activités SPS Conditions favorables et incitatives dans le domaine de l'exportation des produits agricoles  |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité**  | **Poste budgétaire** | **Coût unitaire $** | **Nombre** | **Contribution STDF $** | **Contribution Nationale** | **Total budget** |
| Conduire une ECP |  |
|  | Honoraire expert  | 20000 | 1 | 20000 |  | 20000 |
|  | Voyage expert (billets/DSA) | 5000 | 3 | 15000 |  | 15000 |
|  | Séances de travail en petit comité (salle de réunion, circulation documents, salaire 6‐8 cadres/agents de la DPV etc.) |  |  |  | 7500 | 7500 |
| Diagnostic sécurité sanitaire des aliments  |  |
|  | Honoraire expert  | 20000 | 1 | 20000 |  | 20000 |
|  | Voyage expert (billets/DSA) | 5000 | 3 | 15000 |  | 15000 |
|  | Séances de travail en petit comité (salle de réunion, circulation documents, salaire 5 agents des services compétants etc.) |  |  |  | 6000 | 6000 |
| Etat des lieux direction des pêches |  |
|  | Honoraire expert  | 20000 | 1 | 20000 |  | 20000 |
|  | Voyage expert (billets/DSA) | 5000 | 3 | 15000 |  | 15000 |
|  | Séances de travail en petit comité (salles de réunion, circulation documents, salaire 3 agents des services compétants etc.) |  |  |  | 2500 | 2500 |
| Diagnostic laboratoires |  |
|  | Honoraire expert  | 20000 | 1 | 20000 |  | 20000 |
|  | Voyage expert (billets/DSA) | 5000 | 3 | 15000 |  | 15000 |
|  | Séances de travail en petit comité (salles de réunion, circulation documents, salaire 5‐8 agents des services compétants etc.) |  |  |  | 7750 | 7750 |
| Ateliers d'élaboration des plans d'action sous‐sectoriels 1 atelier de 1,5 à 2 jours/secteur (plantes, aliments, pêches)/20‐30 personnes par atelier |  |
|  | Location salle (plénière et salle de travail en groupe) max 4 salles par atelier  | 400 | 3 | 1200 |  | 1200 |
|  | Materiel informatique et de bureau  | 150 | 3 | 450 |  | 450 |
|  | Frais de secrétariat | 200 | 3 | 600 | 150 | 750 |
|  | Frais annexes (communication, pauses, transport, etc.) | 2000 | 3 | 6000 | 300 | 6300 |
| Ateliers de restitution/validation plans d'action sous‐sectoriels 1 atelier de 1 jour/secteur (plantes, aliments, pêches, laboratoires)/40 personnes par atelier |  |
|  | Location salle (plénière et salle de travail en groupe) max 4 salles par atelier  | 200 | 4 | 800 |  | 800 |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Materiel informatique et de bureau  | 100 | 4 | 400 |  | 400 |
|  | Frais de secrétariat | 100 | 4 | 400 | 100 | 500 |
|  | Frais annexes (communication, pauses, transport, etc.) | 1000 | 4 | 4000 | 300 | 4300 |
| Sensibilisation grand public ( en 3 phases au cours du projet) |  |
|  | Réalisation et diffusion spots télé et radio  | 20000 | 5 | 100000 |  | 100000 |
|  | Compagne de sensibilisation terrain (contrat ONG, acteurs, matériel, déplacement) | 100000 | 1 | 100000 | 2000 | 102000 |
| Formation et sensibilisation structures d'appui (10 ateliers thématiques de 1 jour) en 3 phases clés du projet |  |
|  | Ateliers thématiques structures d'appui (max 20 personnes x 1 jour ) (frais salles, reproduction materiels didactique et de supports, refraishissements, etc.) | 1000 | 10 | 10000 |  | 10000 |
|  | Animateurs et appui administratif temporaire | 1000 | 10 | 10000 | 3500 | 13500 |
|  | Contrat (association ou ONG local) pour elaboration matériel didactique  | 10000 | 1 | 10000 |  | 10000 |
|  | Expert international en communication (ONG international ou expert international) pour conseil sur compagne de sensibilisation : 1 mission de 2 semaines et 2 semaines de conseil à distance | 10000 | 1 | 10000 |  | 10000 |
|  | Voyage expert communication (billet et DSA) | 6000 | 1 | 6000 |  | 6000 |
|  | Expertise ITC | 10000 | 1 | 10000 |  | 10000 |
|  | Séances de consultation sur contenu formation (salle de réunion, circulation documents, salaire cadres des structures compétentes etc.) |  |  |  | 5000 | 5000 |
| Formation des formateurs SPS et trois soeurs (2 ateliers résidentiels de 25 personnes 1 semaine chacun atelier niveau 1, atelier niveau 2) |  |
|  | Location salles (pleinière et travail de groupe) | 1000 | 2 | 2000 |  | 2000 |
|  | Materiel informatique et de bureau  | 500 | 2 | 1000 |  | 1000 |
|  | Frais de secrétariat | 500 | 2 | 1000 |  | 1000 |
|  | Frais annexes (reproduction, internet, pauses, transport, etc.) | 2000 | 2 | 4000 |  | 4000 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Frais de séjours (chambres, repas etc.) | 17500 | 2 |  | 35000 |  | 35000 |
|  | Honoraires expert international SPS ( 1 expert pour 2 formations niveau 1 et 2) | 3000 | 2 |  | 6000 |  | 6000 |
|  | Honoraires experts internationaux 3 soeurs(Codex, CIPV, OIE) pour formation niveau 2 (3 experts pour 1 formation) |  3000 | 3 |  | 9000 |  | 9000 |
|  | Voyage expert SPS (1 expert, 2 séjours) | 3600 | 2 |  | 7200 |  | 7200 |
|  | Voyage experts 3 soeurs (3 experts, 1 séjour) | 3500 | 3 |  | 10500 |  | 10500 |
| Formation des cadres en négociation d'accès au marché (2 ateliers de 2 jours avec cas pratiques pour max 10 personnes chacun ) |  |  |
|  | Location salle | 300 | 2 |  | 600 |  | 600 |
|  | Materiel informatique et de bureau  | 200 | 2 |  | 400 |  | 400 |
|  | Frais de secrétariat | 400 | 2 |  | 800 |  | 800 |
|  | Frais annexes (reproduction, internet, pauses, transport, etc.) | 1000 | 2 |  | 2000 |  | 2000 |
|  | Frais elaboration matériel de formation (1 manuel filière végétale avec exercices) | 10000 | 1 |  | 10000 |  | 10000 |
|  | Frais elaboration matériel de formation (1 support de formation filière halieutique) | 2000 | 1 |  | 2000 |  | 2000 |
|  | Honoraires facilitateur filière végétale  | 1200 | 1 |  | 1200 |  | 1200 |
|  | Honoraires facilitateur filière halieutique | 1200 | 1 |  | 1200 |  | 1200 |
|  | Voyage facilitateur filière végétale  | 2500 | 1 |  | 2500 |  | 2500 |
|  | Voyage facilitateur filière halieutique | 2500 | 1 |  | 2500 |  | 2500 |
| Analyse et actualisation principaux textes organiques |  |  |
|  | Honoraire juriste international (2 missions de 2 semaines et 1 semaine, respectivement et 2 semaines de travail à domicile) | 15000 | 1 |  | 15000 |  | 15000 |
|  | Honoraire juriste national (3 h/m) | 1000 | 3 |  | 3000 |  | 3000 |
|  | Frais de voyage (billet et DSA juriste international, 2 missions) | 9000 | 1 |  | 9000 |  | 9000 |
|  | Frais de déplacement intérieur du pays | 2000 | 1 |  | 2000 |  | 2000 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Séances de travail en petit comité (salle de réunion, circulation documents, salaire 10 cadres des services compétants etc.) |  |  |  |  | 8500 | 8500 |
|  | Appui temporaire expertise nationale (telle que identifiée par le juriste international) |  | 3000 | 1 | 3000 |  |  |
|  | Atelier restitution des résultats de l'analyse juridique et discussion textes prioritaires, 45 jours, 30 personnes (location salles, matériel informatique et bureautique, frais annexes)  |   | 6000 | 1 | 6000 |  | 6000 |
|  | Atelier présentation et validation projets de textes, 3 jours, 30 personnes (location salles, matériel informatique et bureautique, frais annexes)  |  | 5000 | 1 | 5000 |  | 5000 |
| Voyages étude/formation continue |  |  |
|  | Voyage d'étude cadres protection des végétaux COPE/KEPHIS (1 semaine) |  | 10000 | 2 | 20000 |  | 20000 |
|  | Voyage étude cadres direction des pêches Ile Maurice (1 semaine) |  | 10000 | 2 | 20000 |  | 20000 |
|  | Formation continue environement institutionnel Dakar ou Rabat (3 fois, 1 semaine) |  | 20000 | 1 | 20000 |  | 20000 |
|  | Trois ateliers de restitution des acquis pour chacun des secteurs à organiser intégralement par les cadres formés  |  | 2000 | 3 | 6000 |  | 6000 |
| Atelier de formation résidentiel suivi‐évaluation et cadre logique (1 semaine, 20 personnes) |  |  |  |  |  |
|  | Location salles (pleinière et travail de groupe) |  | 500 | 1 | 500 |  | 500 |
|  | Materiel informatique et de bureau  |  | 500 | 1 | 500 |  | 500 |
|  | Frais de secrétariat |  | 500 | 1 | 500 |  | 500 |
|  | Frais annexes (reproduction, internet, pauses, transport, etc.) |  | 2000 | 1 | 2000 |  | 2000 |
|  | Frais de séjours (chambres, repas etc.) |  | 17500 | 1 | 17500 |  | 17500 |
|  | Honoraires 2 facilitateurs |  | 3000 | 2 | 6000 |  | 6000 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Voyage facilitateurs (2 experts, 1 séjour) | 3600 | 2 |  | 7200 |  | 7200 |
| Etablir un cadre de coordination et d'échange d'information SPS |  |  |
|  | Contrat informatique création site web | 10000 | 1 |  | 10000 |  | 10000 |
|  | Webmaster 12 h/m | 12000 | 1 |  | 12000 |  | 12000 |
|  | 1 consultant national collecte documents 3 h/mois | 3000 | 1 |  | 3000 |  | 3000 |
|  | 1 expert international SPS pour analyse des parties prenantes /modèle de diffusion information (1 mission de 2 semaines) |  6000 | 1 |  | 6000 |  | 6000 |
|  | Voyage expert international (billet/DSA) | 6000 | 1 |  | 6000 |  | 6000 |
|  | Atelier présentation site web/modèle de diffusion (25 personnes, 1 jours): location salle, reproduction, frais annexes, etc. | 2000 | 1 |  | 2000 |  | 2000 |
|  | Equipement informatique pour site web (serveur + un ordinateur +impromante+photocopieur) | 10000 | 1 |  | 10000 |  | 10000 |
| Elaboration et validation stratégie national  |  |  |  |  |  |  |
|  | 1 expert international SPS pour consolidation des plans d'actions sectoriels et élaboration stratégie (2 missions : 1 mission de 2 semaines et 1 mission de 1 semaine, plus 2 semaines de travail à domicile et conseil à distance) | 15000 | 1 |  | 15000 |  | 15000 |
|  | Expert Vétérinaire et consultation priorité vétérinaire à inclure dans la stratégie | 10000 | 1 |  | 10000 |  | 10000 |
|  | Voyage expert SPS (1 expert, 2 séjours) | 9000 | 1 |  | 9000 |  | 9000 |
|  | Séances de travail en petit comité (salle de réunion, circulation documents, salaire 10 cadres des services compétants etc.) |  |  |  |  | 8500 | 8500 |
| Atelier présentation/amendement/discussion projet de stratégie, mi‐parcours projet (40 cadres SPS et principaux opérateurs, 2 jours) |  |  |
|  | Location salles (plénière et salles de travail en groupe)  | 200 | 1 |  | 200 |  | 200 |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Materiel informatique et de bureau  | 200 | 1 | 200 |  | 200 |
|  | Frais de secrétariat | 200 | 1 | 200 |  | 200 |
|  | Frais annexes (communication, pauses, transport, reproduction, etc.) | 700 | 1 | 700 | 300 | 1000 |
| Gestion, appui technique et corodination de projet |  |
|  | Coordinateur national | 26717 | 1 | 26717 | 72000 | 98717 |
|  | Coordinateur technique (18 h/m) | 36000 | 1 | 36000 |  | 36000 |
|  | Missions de conseil CIPV | 20000 | 2 | 40000 |  | 40000 |
|  | Mission d'appui FAO (service juridique) | 20000 | 2 | 40000 |  | 40000 |
|  | Réunions comité de pilotage (salle de réunion, salaires cadres, frais annexes  | 2000 | 6 | 12000 | 789 | 12789 |
|  | Atelier démarrage et validation stratégie nationale (100 personnes cadres haut niveaux, bailleurs, etc.) (location salle, frais annexes, matériel informatique et de bureau, etc) | 2000 | 1 | 2000 |  | 2000 |
|  | Déplacements interieurs (3 îles) équipe du projet  | 2000 | 1 | 2000 |  | 2000 |
|  | Assistant administratif (Indemnités) | 10000 | 1 | 10000 | 14400 | 24400 |
|  | Location locaux projet |  |  | 0 | 45000 | 45000 |
|  | Véhicule  |  |  | 0 | 15000 | 15000 |
|  | Chauffeur (18 h/m) (indemnités) | 5000 | 1 | 5000 | 13680 | 18680 |
|  | Matériel et equipment de bureau | 10000 | 1 | 10000 |  | 10000 |
|  | Enquêtes suivi‐évaluation | 15000 | 1 | 15000 |  | 15000 |
|  | Frais généraux de fonctionnement (téléphone, comptabilité projet, carburant, internet, electricité, entretien vehicule et bureau etc.) | 30000 | 1 | 30000 | 1776 | 31776 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| Sous‐Total activités |  |  |  | 964967 | 215045 | **1177012** |
| Imprévus 4% |  |  |  | 38598.68 |  |  |
| **Total activités** |  |  |  | **1003566** | 215045 | **1218610.68** |
| Coûts directs liés à la mise en oeuvre (3%) |  |  |  | 30107 |  |  |
| **Total**  |  |  |  | 1033673 |  |  |
| Coûts indirects (7%) |  |  |  | 72357 |  |  |
| **GRAND TOTAL** |  |  |  | **1106030** | 207545 | **1313574.736** |
|  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Contribution STDF Dollars EU** |  | **Contrpartie** **Nationale** **Dollars EU** | **Total**  |
| Services de personnel  |  | 358117 | 103830 | 461947 |
| Voyages experts |  | 119900 |  | 119900 |
| Formation |  | 149800 | 2000 | 151800 |
| Autres réunions et ateliers |  | 99800 | 46539 | 146339 |
| Matériel informatique/matériel de lab | o | 10000 |  | 10000 |
| Contrat de Services |  | 220000 |  | 220000 |
| Suivi‐évaluation du projet  |  | 15000 |  | 15000 |
| Dépenses générales de fonctionnemen |  | 30000 | 1776 | 31776 |
| Autres dépenses |  | 749 | 60900 | 61649 |
| Total |  | 1033673 | 215045 | 1248717.65 |
| Overhead ( indirect costs) |  | 72357 |  |  |
| **Grand Total** |  | **1106030** |  | **1321074.736** |

 |  |

# I.Le coordonnateur national du projet

Il assure la coordination des activités du projet, en collaboration avec la Représentation du PNUD. A ce titre :

* Il représente le maitre d’ouvrage (Vice Présidence en charge de l'Agriculture), à qui il rend compte ;
* Il assure la liaison entre la Vice Présidence, l'UMO‐CIR et la représentation du PNUD, agence de gestion du projet ;
* Il assure la programmation, la préparation et la mise en œuvre des activités en veillant à leur cohérence ;

‐ Il prépare les réunions du Comité du Pilotage en assure le Secrétariat

‐ Il participe à la sélection des consultants nationaux ainsi que des cadres qui bénéficieront à la formation à l'étranger et assure la préparation des mandats des différents consultants en collaboration avec les agences techniques

* Il mobilise et anime les différents acteurs du projet et veille à la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour de la stratégie nationale SPS
* Il veille à la mobilisation de la contrepartie de l’Etat dans la mise en œuvre du projet (personnel, véhicule, etc.) ;
* Il participe à l’élaboration des outils de suivi et évaluation du projet ;
* Il produit les rapports d’activités du projet en collaboration avec les consultants (nationaux et internationaux) du projet ;
* Il assure la liaison entre les différents intervenants du projet.

# II. Mission du coordonnateur technique

Un consultant technique doté d’une bonne expérience dans le domaine de la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que du commerce sera recruté pour coordonner la préparation et la mise en œuvre des activités techniques prévues par le projet en veillant à leur cohérence avec les objectifs du projet. Il sera chargé entre autre de :

‐ Assister techniquement le coordonnateur national et la FAO dans l’organisation des ateliers prévus dans le cadre du projet et lui fournit un appui technique pour la mise en œuvre générale du projet ;

‐ Coordonner la mise en œuvre des activités techniques ;

‐ Appuyer le consultant international SPS ainsi que tous les consultants du projet dans l’élaboration des plans d'action et de la stratégie

‐ Participer à l’élaboration des supports techniques de formation des acteurs ;

‐ Participer à l'encadrement technique rapproché des consultants nationaux ;

‐ Assister le coordonnateur du Projet dans l’élaboration des outils de suivi et d’évaluation du projet ;

‐ Centraliser, traiter et archiver les données issues des différentes activités du projet ;

‐ Assure la préparation des missions de terrain des consultants internationaux et les assiste dans la mise en œuvre de leurs activités ;

‐ Coordonner la sélection des personnes ressources mobilisées pour l’animation des ateliers de formation et de sensibilisation ;

‐ Participer à l’animation des ateliers organisés par le projet ; ‐ Préparer les rapports d’activités du projet.

‐ Coordonner la préparation du rapport terminal du projet

Durée de contrat **:** 18 mois étalés sur toute la période d’exécution du projet

Lieu d’affectation **:** Moroni des déplacements sur le terrain Qualifications :

* Etre de formation technique dans un des domaines SPS et avoir une bonne connaissance des questions de politique commerciales ;
* Justifier d'une expérience conséquente dans le domaine de mise en œuvre des questions SPS
* Justifier du suivi du cours en ligne sur l'Accord SPS de l'OMC

# I. Autres intervenants du projet

Les mandats des autres intervenants du projet devront être préparés par la coordination du projet pendant la phase de mise en route du projet, puis validée lors de la première réunion de démarrage du comité de pilotage.

1. Le chronogramme proposé est indicatif et peut être soumis à des ajustements suite à la première réunion du comité de pilotage du projet [↑](#footnote-ref-1)